

CONSULTATION DU PUBLIC : PROJET D'INSERTION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT MEMBRANAIRE HAUTE PERFORMANCE SUR L'USINE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Compte-rendu intégral

Réunion d'ouverture - vendredi 10 avril 2026

SALLE/ADRESSE :	Salle du Conseil municipal – Saint-Denis
PARTICIPANTS :	94 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	19 h 00 à 21 h 30

Mme Domitille ARRIVET Animatrice

Commission d'enquête :

M. Jean-Marie PAULOT Commissaire enquêteur - Président
Mme Sylvaine FREZEL Commissaire enquêtrice
M. Bertrand CHANTALAT Commissaire enquêteur

Intervenants :

Mme Cécile GINTRAC Adjointe au maire de Saint-Denis
M. Zartoshte BAKHTIARI Maire de Neuilly-sur-Marne – Vice Président du SEDIF
Mme Sophie RIGARD Adjointe au maire de Saint-Denis
Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD Chargée d'études - SEDIF
M. Grégoire MÜLLER Directeur eau de source - Franciliane
Mme Delphine DELOUVÉE Ingénieure Expert Environnement - Cabinet Merlin

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue dans cette salle du conseil municipal de la ville de Saint-Denis. On va commencer la réunion publique. Je me présente, je m'appelle Domitille Arrivet, je suis chargée de l'animation de cette réunion. Nous sommes ensemble jusqu'à 21h00, en principe. Cette réunion publique d'ouverture, est au sujet du projet d'insertion d'une unité de traitement membranaire dans l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne.

Je voulais vous dire qu'il y aura un temps d'échanges important à la fin de cette réunion après les différentes présentations et qu'il faudra bien attendre qu'on vous passe un micro comme celui que j'ai, parce que les micros que vous avez devant vous sont désactivés, donc ils ne sont pas utiles. Dans le cadre de cette procédure de participation du public, qui est réglementaire, il faut que vos interventions, si vous en avez, vos questions, vos remarques, soient enregistrées pour qu'elles figurent dans le verbatim. Il faudra donc que vous leviez la main et qu'on vous apporte un micro. Je vais passer tout de suite la parole à la première adjointe de la mairie de Saint-Denis, Cécile Gintrac, pour un petit mot d'introduction. Et puis après, on va rentrer dans le fil de l'eau et le fil du sujet.

Mme Cécile GINTRAC – Mairie de Saint-Denis

Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Je suis très heureuse que nous puissions accueillir à Saint-Denis une réunion sur la question de l'eau, à la fois les enjeux techniques, mais je pense que le sujet dépasse largement la pure question technique. C'est la raison pour laquelle nous sommes, je pense, aussi nombreux ce soir. Je suis très contente que cette question ait été largement diffusée et que cette réunion attire autant de monde.

Je vais quand même lancer un propos préalable pour dire qu'effectivement, la question de l'accès à l'eau et au bien commun est pour nous une question incontournable. Je vais être très transparente et vous dire qu'au titre de notre... Nous avons été récemment élus et à ce titre, nous défendons l'idée des premiers mètres carrés gratuits ainsi que...

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Mètres cubes, peut-être...

Mme Cécile GINTRAC – Mairie de Saint-Denis

Mètres cubes, pardon ! Ça commence bien... Des mètres cubes. Pardon, effectivement, c'est mieux. Des mètres cubes gratuits ainsi que la question de la remise en régie publique de la gestion de l'eau. Je sais peut-être qu'autour de moi, les entreprises concernées qui sont en lien avec le SEDIF, peut-être, donneront des arguments contraires, mais néanmoins, je dois le dire de manière très nette.

Et par ailleurs, j'ai aussi été alertée en tant qu'élue par les collectifs qui sont très mobilisés sur la question de l'eau, sur ce sujet. Donc, en préalable, je dirais qu'il y a quand même, au-delà de la question technique et du diaporama qui va nous être présenté et qui va sans doute nous amener des éléments plutôt rassurants, des questions qui se posent à la fois en termes de tarification - et je pense que là, les questions seront abordées - en termes aussi environnementales. Et je suis très contente que cette question fasse l'objet d'un débat parce que ce ne sont pas que des questions techniques, loin de là. Et donc, nous aurons l'occasion de débattre. Je m'excuse d'emblée de dire que je serais sans doute amenée à quitter la réunion un peu plus tôt et que ma collègue Sophie Rigard, qui est adjointe à la Transition écologique. Me remplacera ici pour la suite du débat. Je sais qu'elle le fera avec la même intensité.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci beaucoup de votre accueil. Je rappelle quand même qu'on est dans une réunion publique qui est dans le cadre d'une procédure de participation du public et qu'il y a déjà eu au SEDIF un débat sur l'eau auquel certaines personnes ont déjà participé il y a quelques mois et quelques années. Monsieur Zartoshte Bakhtiari, vous, vous êtes maire de Neuilly-sur-Marne, où se trouve cette fameuse usine dont on va parler et vous êtes vice-président du SEDIF. Donc, c'est à vous que revient le mot d'introduction de cette procédure de participation du public.

Zartoshte BAKHTIARI - Mairie de Neuilly-sur-Marne

Merci beaucoup, Monsieur le président de la commission d'enquête. Mesdames, Messieurs les commissaires, Madame la première adjointe, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs. Effectivement, en tant que maire de la ville dans laquelle s'implantera cette usine - est implantée cette usine - et où aura lieu cette transformation, je suis ravi d'ouvrir cette séance, cette réunion de consultation du public initiée par la préfecture et relative à la demande d'autorisation environnementale qui concerne ce projet d'insertion de filtration membranaire haute performance sur l'usine de production de Neuilly-sur-Marne.

Cette usine, comme vous le savez peut-être, a une origine qui remonte à la fin du XIX^e siècle et qui fait la fierté de notre commune, qui a traversé des événements divers du siècle dernier et du siècle d'avant également. Elle produit chaque jour 320 millions de litres d'eau du robinet pour plus d'un million et demi d'habitants, parce qu'il y a 1,6 million d'habitants qui bénéficient de cette eau sur près de 50 communes. D'ailleurs, pendant les Jeux olympiques, vous vous en souvenez certainement, le village olympique comme la piscine olympique ont été servis par cette eau, traitée dans notre usine de Neuilly-sur-Marne. Dans la commune nouvelle de Saint-Denis-Pierrefitte, vous avez la population la plus importante qui est desservie par cette usine avec plus de 150 000 usagers.

C'est cette donnée, Monsieur le président de la commission, qui vous a conduit de choisir... Monsieur le président...

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Il est ici.

Zartoshte BAKHTIARI - Mairie de Neuilly-sur-Marne

Pardon. Oui, je vous ai salué tout à l'heure, mais je ne vous retrouvais plus... qui vous a conduit à choisir de mener cette réunion ici même dans cette salle. Et merci encore une fois à la municipalité de Saint-Denis, nouvellement élue, de nous accueillir.

Comme tout au long de son histoire, cette usine de Neuilly-sur-Marne poursuit sa transformation au fil des innovations technologiques et sanitaires pour que le SEDIF, le plus gros investisseur d'infrastructures en eau potable, reste à la pointe en améliorant sans cesse l'efficacité de ses filières de traitement. Parce qu'on vise trois objectifs avec ce projet stratégique, avec toujours le même cap qui est fixé, qui est rappelé de manière constante : nous voulons aller vers une eau plus pure, une eau sans calcaire et une eau sans chlore.

Une eau pure, cela veut dire qu'on veut une eau qui serait débarrassée d'un maximum de micropolluants, des PFAS, des perturbateurs endocriniens, des résidus médicamenteux. Nous sommes tous évidemment convaincus qu'il faut aller vers cela. Tout le monde n'est pas capable de le faire et nous avons cette ambition qui est forte.

Vers une eau sans calcaire également, parce qu'une eau sans calcaire permet, en adoucissant l'eau du robinet, à chaque usager de faire des économies, parce que c'est moins d'énergie consommée pour la lessive, c'est moins d'énergie consommée tout court pour la machine à laver. De manière générale, cela permet d'avoir une meilleure efficacité et donc un gain économique pour les usagers. Et vers une eau sans chlore pour éviter le développement de sous-produits de chloration et réduire au maximum le goût chloré de l'eau qui est distribué au robinet.

Le SEDIF a été proactif, visionnaire même grâce à son président, André Santini, que je veux saluer, et l'actualité, depuis trois ans, lui donne raison chaque jour un peu plus. Et trois quarts des Français sont inquiets de la présence de micropolluants dans l'eau. Le baromètre Kantar, qui a été publié en 2025, pour le Centre d'information sur l'eau publié en novembre dernier, plus précisément, confirme que les nombreux cas de pollution médiatisés ces derniers mois ont engendré des préoccupations grandissantes dans l'opinion publique. Et si 86% des sondés se disent satisfaits par la fiabilité de leur service de l'eau, 75% se disent tout de même préoccupés par les pollutions et 44% estiment n'être pas suffisamment informés en la matière.

Et je suis heureux, je partage votre satisfaction de l'action, Madame la première adjointe, de voir cette salle remplie pour cette séance. La lutte contre les pollutions est la priorité, évidemment, de toutes les personnes sondées. Devant la préservation quantitative de la ressource et la limitation évidemment des fuites des réseaux pour plus de la moitié des personnes sondées. Je tiens à rappeler que le SEDIF et son délégataire mènent une action très importante. Nous sommes d'ailleurs souvent cités positivement de par le très faible taux de fuite dans nos réseaux, contrairement à la moyenne nationale.

Cette phase de consultation publique pendant trois mois jusqu'au 7 juillet prochain, sera l'occasion évidemment d'informer, d'expliquer, de répondre aux questions et d'expliquer la nécessité de renforcer le traitement et de redoubler d'efforts sur la préservation de la ressource en lien avec l'ensemble des acteurs locaux, évidemment, de l'État. Cette consultation pour notre usine, à Neuilly-sur-Marne, intervient quelques semaines après celles qui ont été organisées également par le SEDIF, à Choisy-le-Roi dans le Val de Marne et à Méry-sur-Oise, parce que comme vous le savez, nous intervenons sur l'Oise, sur la Seine et sur la Marne. Ce décalage est intervenu de par le contexte et pour permettre à chacun de s'installer... à chaque municipalité de s'installer et également en raison des discussions qu'il y a eu avec la préfecture dans le cadre du PPRI, du Plan de prévention des risques d'inondation, dont la révision concerne aussi d'autres acteurs locaux qui ont dû être consultés.

Mesdames, Messieurs, je ne serai pas plus long. Nous n'avons pas la prétention d'avoir des évidences, mais nous avons évidemment des convictions que nous défendons et c'est la raison pour laquelle nous sommes venus présenter ce projet. Nous voulons mener notre mission de service public de manière toujours plus efficace pour les 133 communes membres de notre Syndicat. Évidemment, 365 jours par an, 24 heures sur 24. Évidemment, on trouverait que ce serait inacceptable d'avoir la moindre interruption. Nous voulons toujours être plus performants, répondre aux enjeux qui sont éminemment importants. Et si les incertitudes actuelles du monde nous préservent de toute insouciance, il faut quand même se dire que cette abondance n'est pas une évidence et il nous faut continuer à innover constamment pour garantir cette confiance et avoir une eau locale et sans déchet.

Enfin, le Bureau qui nous compose, qui mène le Syndicat est transpartisan avec des maires de toute obédience politique. Nous sommes toujours attachés, au SEDIF, à fournir cette eau à prix égal, sans discrimination territoriale, alors que le coût, lui, de production est bien différent. Merci beaucoup de votre attention. Très bonne réunion publique à toutes celles et ceux qui vont l'animer. Je laisse à présent la parole à monsieur le président de la commission d'enquête, monsieur Jean-Marie Paulot.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Monsieur Jean-Marie Paulot, vous êtes président de cette commission d'enquête, vous êtes trois. Il y a Bertrand Chantalat qui est ici et Sylvaine Frezel. C'est à vous trois que

revient la charge de mener cette enquête pendant trois mois. Et Monsieur Paulot, je vous laisse la parole tout de suite pour présenter le dispositif. Est-ce que vous me permettez de juste poser une petite question aux personnes qui sont dans la salle, pour savoir combien de personnes sont de Neuilly-sur-Marne, où est implantée l'usine ? Est-ce que vous pouvez juste lever la main pour qu'on voit s'il y a des habitants de Neuilly-sur-Marne ? Il n'y en a pas. Bravo monsieur le maire de Neuilly sur Marne, vous représentez donc tous les habitants.

Monsieur Paulot c'est à vous. Merci beaucoup.

M. Jean-Marie PAULOT - Président de la CE

Bonsoir et bienvenue à tous pour cette réunion publique. Je remercie bien sûr Madame la première adjointe pour nous avoir mis à disposition la salle du Conseil municipal. Je remercie Monsieur le maire de Neuilly-sur-Marne et vice-président du SEDIF pour son introduction à notre réunion publique. La commission d'enquête comprend trois personnes qui viennent d'être citées. Nous avons été désigné.es signé par le Tribunal administratif de Montreuil le 4 août dernier. Et j'en viens à présent à l'organisation de cette consultation du public. C'est la diapositive suivante, s'il vous plaît.

Cet avis de consultation du public a été élaboré par la préfecture en concertation avec la commission d'enquête. Il est apposé dans les différentes communes concernées. Il est apposé à l'entrée de la mairie, à droite, en entrant. Et c'est lui qui organise cette consultation du public. On y retrouve bien sûr la composition de la commission d'enquête, mais on y retrouve surtout le périmètre des communes concernées : 47 communes sont citées dans cet avis de consultation du public. Les 39 qui sont desservies par l'usine de Neuilly-sur-Marne, dont la ville de Saint-Denis, bien sûr, et puis huit autres qui sont en aval de l'usine dans les méandres de la Marne. Très beaux méandres de la Marne... Voilà pour le territoire concerné.

Les huit autres communes, il y a notamment Sucy-en-Brie, Le Perreux, etc., Saint-Maur. Le calendrier de l'enquête est défini par cet avis de consultation, 7 avril - 7 juillet, ça a été dit, ainsi que les modalités de consultation. L'avis définit également l'objet de cette consultation du public - ça a été dit tout à l'heure par monsieur le vice-président. Il s'agit du projet de filtration membranaire haute performance à l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne. Tout ceci vous sera décrit précisément dans la présentation qui sera faite un peu plus avant. Mais avant ça, il faut savoir qui est le porteur du projet. Le porteur du projet, c'est le SEDIF, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, qui est titulaire de différentes autorisations environnementales. Et c'est lui qui se verra attribuer une nouvelle autorisation - ou non - par le préfet.

Les deux maîtres d'ouvrage de réalisation du projet sont Veolia pour la partie filière membranaire et les postes de haute tension et puis RTE pour l'installation des liaisons haute tension entre Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne.

L'objet de cette réunion publique, c'est de vous présenter le projet, ses attendus, ses conséquences et d'avoir un premier échange avec la maîtrise d'ouvrage. Pour que ce projet soit conduit à bonne fin, il faut d'abord une autorisation environnementale. Aujourd'hui, l'usine est titulaire de différentes autorisations et le projet modifie certaines parties de ces autorisations comme les prélèvements d'eau. C'est une des raisons qui justifient cette modification de l'autorisation environnementale. De même, les bâtiments qui vont être construits, qui, dans l'autorisation actuelle, sont prévus pour des mètres carrés moindres.

Cette demande d'autorisation environnementale est assortie d'une étude d'impact qui constitue l'essentiel du dossier - le dossier fait 2 700 pages - et l'étude d'impact en constitue la plus grande partie. Elle s'intéresse à des choses comme la faune et la flore, mais aussi aux effluents membranaires, au bruit, à la circulation, à toutes choses qui sont nécessaires pour que ce projet puisse être conduit à bonne fin.

Cette étude d'impact prévoit aussi ce qu'on appelle les mesures ERC, les mesures permettant d'éviter certaines nuisances, de les réduire ou de les compenser. C'est évidemment un point très important. Notre travail consistera à déposer des conclusions motivées pour le préfet dans un rapport qui sera rendu trois semaines après la fin de l'enquête, c'est-à-dire le 28 juillet prochain. Et ensuite, le préfet de Seine-Saint-Denis aura à rendre sa décision.

Comme il a été dit tout à l'heure, deux autres consultations du public ont eu lieu, à Méry-sur-Oise et Choisy-le-Roi. Et tout ceci a été précédé pendant trois ans d'un grand débat public organisé par la Commission nationale du débat public. Toutes ces pièces, on les retrouve dans le dossier. C'est les pièces B0 *in extenso*.

J'en viens aux modalités de la consultation du public. C'est la diapo suivante. 7 avril - 7 juillet, 28 juillet pour la remise du rapport et une réunion de clôture qui aura lieu à Neuilly-sur-Marne - ce qui est bien naturel - le 25 juin prochain. Nous avons prévu également 21 permanences et je me permets d'insister sur ces 21 permanences. C'est la diapo suivante. Voilà la carte de distribution de l'eau à partir de l'usine de Neuilly-sur-Marne. Vous voyez combien elle est compliquée. C'est la raison pour laquelle on a prévu de tenir la première réunion publique à Saint-Denis, la ville la plus importante du périmètre concerné. On a prévu aussi de tenir dans la plupart des villes importantes - Aubervilliers, Champigny, etc.- des permanences, des permanences qui durent trois heures, au cours desquelles vous pouvez venir poser des questions dont les réponses, parfois, se trouvent dans le dossier, mais dans telle ou telle partie du dossier que vous ne trouvez pas naturellement. C'est l'occasion pour vous de poser des questions, de préparer des questions et de les déposer sur le registre public. Ces différentes permanences, qui sont au nombre de 21, permettent de couvrir les deux tiers de la population concernée, c'est-à-dire à peu près un million d'habitants, et deux tiers des communes, des 39 communes desservies par l'usine de Neuilly-sur-Marne. Donc, je me permets d'insister sur ces permanences qu'on a voulues aussi nombreuses que possible.

Sur les modalités de la consultation du public, notre souci, répondant un petit peu à ce que je viens de dire sur les permanences, c'est d'assurer une bonne communication sur cette enquête publique. Nous avons demandé au SEDIF de faire un effort important, qu'il réalise sur l'envoi de kits de communication pour que les services de communication relaient tout cela dans les villes concernées - et Saint-Denis l'a fait, et plusieurs villes l'ont déjà fait - et le SEDIF est chargé de s'assurer que ces kits de communication soient bien mis en place sur les sites internet des villes concernées. Les villes reprendront les informations sans doute dans les journaux municipaux, comme il est naturel de le faire.

J'ajoute une initiative que nous avons prise, c'est d'utiliser la facture qui est adressée aux abonnés. La facture trimestrielle d'avril-mai-juin qui est en cours d'envoi... la mention du dossier, la consultation du public avec un QR code qui renvoie au dossier et la mention des deux réunions publiques. Cette facture est adressée à 213 000 abonnés. Donc, j'espère que cela produira des effets sur les contributions du public que l'on souhaite nombreuses, puisque notre travail consiste à les analyser, à en faire une synthèse, de manière que l'information du public soit aussi complète que possible. Ici est présenté en bas de la diapositive le lien du registre numérique. On y reviendra tout à l'heure en fin de présentation pour vous montrer comment ça fonctionne. C'est important de savoir comment ce registre fonctionne pour que vous puissiez déposer des contributions aussi nombreuses que possible. Je vous remercie.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci Monsieur le président de la commission d'enquête. Maintenant, on va passer au projet lui-même et je vais passer la parole à Coralie Duplan-Giraud. Coralie, vous représentez le porteur de projet. Vous êtes, au SEDIF, chargée d'études de faisabilité et des filières haute performance. Vous allez nous présenter en quoi consiste ce projet, spécifiquement pour Neuilly-sur-Marne.

Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD - SEDIF

Oui, tout à fait. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter succinctement le projet, surtout pourquoi est-ce qu'on est venu vers ce projet, la genèse du projet, et puis ensuite, les autres participants de la présentation, notre concessionnaire Veolia vous présentera l'aspect plus technique.

Dans un premier temps, on va faire juste un petit rappel très rapide sur le SEDIF. Le SEDIF, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, est un établissement public qui a été créé en 1923 et qui a pour objet d'être responsable du service public de l'eau pour le compte des communes et des intercommunalités qui y adhèrent. Dans notre cas, en 2026, on a 133 communes adhérentes que vous avez à l'écran. Notre but tous les jours, c'est de produire et de desservir en eau potable 4 millions d'usagers, 4,8 millions d'usagers si on considère la vente en gros également.

Pour ce faire, on a un vaste patrimoine qui est composé de trois usines principales qui vont puiser dans des cours d'eau des ressources superficielles. Ce n'est pas des nappes, c'est donc des cours d'eau dans la Seine, la Marne et l'Oise. Pour ce soir, l'usine qui va nous intéresser plus particulièrement, c'est l'usine de Neuilly-sur-Marne, le périmètre jaune sur la carte, l'Est parisien qui alimente, comme monsieur Bakhtiari vous l'a dit, 1,6 million d'usagers tous les jours et la commune de Saint-Denis-Pierrefitte.

Parmi ses missions, le SEDIF, a la responsabilité de délivrer chaque jour une eau conforme à la réglementation, donc au Code de la santé publique et à la Directive eau potable. Pour ce faire, le SEDIF doit contrôler en permanence l'eau qu'il distribue à ses usagers. Et pour ce faire, il suit réglementairement 54 paramètres qui sont fixés dans le Code de la santé publique. Mais le SEDIF a élargi le nombre de paramètres contrôlés pour avoir une veille plus large et puis, justement, introduire des paramètres qui sont préoccupants, mais pas encore réglementés. Donc, on en suit quotidiennement 77 au SEDIF. Et donc, ça représente chaque année 415 000 analyses par an.

L'usine de Neuilly-sur-Marne, elle est implantée à cheval sur les communes de Neuilly-sur-Marne et de Noisy-le-Grand. Cette usine, elle a été construite, comme vous l'a dit monsieur Bakhtiari, à la fin du XIX^e siècle. Ce qui est important pour la suite de la présentation, c'est de savoir qu'au début, cette usine, elle avait un traitement très rudimentaire, puisque tous les traitements qui existent aujourd'hui n'existaient pas jusqu'alors. On filtrait simplement l'eau dans le but d'être un petit peu moins malade quand on la consommait. Et puis, à partir des années 1950, on est venu moderniser le traitement de l'eau, installer des traitements de désinfection pour justement venir à bout des pathogènes présents dans l'eau. Et puis, à partir des années 70, et c'est là où on rentre un petit peu dans le cœur du sujet de ce soir, on est venu installer des traitements qui vont venir agir sur les micropolluants. On est venu installer un traitement d'ozonation - mais vous le verrez dans la slide dédiée un petit peu plus loin - qui, couplé avec la filtration sur charbon actif en grains qu'on a installé dans les années 90, permet d'avoir une bonne rétention des pesticides.

À l'heure actuelle, l'usine de Neuilly-sur-Marne, elle a une bonne rétention sur les pesticides connus. Mais ce dont on se rend compte depuis un certain nombre d'années, c'est que - et de manière de plus en plus récurrente - on a des dépassements de seuils. On ne dépasse pas les seuils sanitaires, toxicologiques, mais on peut avoir des non-conformités réglementaires qui ne sont pas énormes, mais qui sont de plus en plus récurrentes et sur un nombre de paramètres à considérer.

Ce qui est important, c'est de savoir qu'on a déjà une étape qui permet de retenir par absorption les pesticides. Le projet, lui, il va venir s'attacher à ajouter une étape qui va venir compléter le panel de micropolluants, qu'on va appeler « paramètres émergents » dans la suite de la présentation, qui, eux, ne sont pas retenus aujourd'hui par l'usine de Neuilly-sur-Marne. Donc, ils sont *de facto* dans l'eau potable que l'on consomme.

Ce que je veux dire à travers ce propos, c'est que le SEDIF, depuis les années 50 et à intervalle de tous les 20 ans à peu près, depuis les années 50, vient moderniser son patrimoine. Il le maintient en état, visant à le moderniser avec les nouveaux traitements qui sont mis en lumière et qui permettent d'avoir une meilleure efficacité sur le traitement de l'eau.

Pourquoi le SEDIF s'est orienté vers le projet qu'on va vous présenter ce soir ? C'est déjà parce que nos usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne, comme je l'ai dit, arrivaient vers leur limite technologique sur le traitement des micropolluants. Et puis, par ailleurs, comme vous le voyez sur la carte, les usines du SEDIF puisent dans les cours d'eau, donc la Seine, la Marne et l'Oise, et ce que vous avez à l'écran, c'est les bassins versants qui viennent alimenter les usines. On vient drainer, finalement, toutes les pollutions, qu'elles soient agricoles, industrielles ou accidentelles, telles que les hydrocarbures, qui seraient sur le chemin de ces bassins versants. Et ces bassins versants sont relativement immenses puisqu'ils représentent environ 12% du territoire français. Ça veut dire que les usines du SEDIF sont soumises à une multitude de polluants qui sont d'origines diverses et variées, donc à un cocktail de micropolluants qui fait un bruit de fond, finalement, de micropolluants assez vaste.

Chaque année, le SEDIF, comme tous les services publics de l'eau, fait des observatoires de la qualité de l'eau. Ce que l'on constate dans nos observatoires, on voit la même chose dans le temps et la majorité des autres opérateurs d'eau voient la même chose sur leur territoire, c'est qu'il y a environ 30% des usagers du SEDIF qui sont réticents à la consommation de l'eau du robinet aujourd'hui. On sait que parmi ces 30%, il y en a qu'on ne ramènera jamais à l'eau du robinet parce qu'ils ne souhaitent pas en consommer. Ils représentent environ 20% de ces 30%. Mais cependant, il y a 60% de ces usagers qui, eux, considèrent qu'il faut leur redonner confiance en l'eau du robinet. Ils ont besoin d'avoir plus de transparence, comme disait monsieur Bakhtiari. Ils ont besoin d'aller vers une meilleure qualité sanitaire de l'eau pour retrouver confiance dans l'eau du robinet. Et peut-être - on ne dit pas que ces 60% iront vers l'eau du robinet - mais peut-être qu'ils y viendront un jour.

Comment répondre à cet objectif ? Le SEDIF, s'est fixé trois objectifs. C'est d'abattre au maximum les micropolluants présents dans l'eau, donc ceux qui sont réglementés, mais également ceux qu'on retrouve dans nos usines et qui ne sont pas réglementés. On a également : aller vers une eau moins chlorée, comme le disait monsieur Bakhtiari, en améliorant la stabilité de l'eau et donc en réduisant la matière organique présente dans l'eau.

Et puis, on va réduire le taux de calcaire dans l'eau, la dureté, puisque c'est un des freins à la consommation de l'eau du robinet. Le SEDIF agit pour ce faire sur deux piliers qui sont indissociables, qui sont complémentaires, finalement. Le SEDIF fait de la préservation de la ressource, depuis des décennies, mais avec une accentuation ces dernières années - et c'était un petit peu ce qui nous avait été reproché lors du débat

public. Donc, le SEDIF a pris la compétence de préservation de la ressource en 2023 et puis a élaboré une stratégie de préservation de la ressource en 2025.

Il a lancé ensuite une étude de préfiguration sur les cours d'eau Seine-Marne-Oise pour identifier les sources de pollution prédominantes et avoir des actions beaucoup plus ciblées. Il a également lancé un PSE, un Plan de paiement pour services environnementaux, sur sa ressource souterraine d'Arvigny, puisant dans la nappe du Champigny.

Et en parallèle, on a recours à une action curative. Et pour ce faire, on a fait des études de faisabilité. On a étudié plusieurs solutions et celle qui nous paraît être le meilleur compromis technique pour répondre aux trois objectifs: à la fois aller vers une eau avec moins de micropolluants, moins de calcaire et une eau plus stable avec moins de matières organiques pour nous permettre d'aller vers moins de chlore ; c'est la filtration membranaire. Aujourd'hui, le SEDIF est déjà équipé d'une usine de filtration membranaire par nanofiltration à Méry-sur-Oise, et on a des résultats tout à fait satisfaisants. C'est pour ça que dans notre logique d'amélioration continue de nos ouvrages, on a décidé d'aller vers ce procédé.

Je vais préciser rapidement les acteurs du projet. Le SEDIF est porteur du projet. Il en a défini les objectifs et les exigences. Donc des exigences techniques, mais également toutes les exigences techniques du cahier des charges sur des thématiques différentes, très précises, comme la sûreté de fonctionnement, l'ergonomie, des sujets qui sont tout autres que le procédé de traitement.

Son rôle dans le projet, ça va être de venir porter le projet, aussi bien auprès des instances qu'au niveau du contrôle de son délégataire. Parce que le SEDIF était en contrat de concession jusqu'en 2024. Les élus du SEDIF ont fait le choix à 90% des voix exprimées lors d'un comité de se retourner vers une démarche de concession, un mode de gestion de concession. Et donc, à l'issue de plusieurs années d'analyse des candidatures, c'est la société Veolia qui a été attributaire de cette concession pour la période 2025-2036. Le contrat a été signé en 2024 et est entré en vigueur début 2025. À partir de ce moment-là, les études de conception ont commencé.

Veolia est maître d'ouvrage du projet, en charge de la conception et de la construction des filières membranaires sur les usines de Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise.

Le SEDIF, lui, son rôle, ça va être de venir contrôler la conformité du cahier des charges, de vérifier que Veolia respecte bien l'offre sur laquelle il s'est engagé. Veolia, lui, porte la responsabilité de la conception et de la construction.

Il y a un troisième acteur dans le projet qui est maître d'ouvrage également, c'est RTE, qui lui, va venir installer, poser des liaisons souterraines sous voirie pour venir raccorder l'usine de Neuilly-sur-Marne, dans notre cas, au réseau de 225 kilovolts. Il faut savoir que ce projet de raccordement de 225 kilovolts, on le ferait même si on ne faisait pas de

filtration membranaire, puisque notre alimentation électrique actuelle est relativement peu robuste et donc, dans tous les cas, on serait allé vers cette fiabilisation de notre réseau électrique.

Je vais passer relativement rapidement sur le prix de l'eau, mais on pourra répondre à toutes vos questions dans la session questions-réponses, il n'y a pas de souci. Quelques éléments. Il faut savoir, comme je vous le disais, que le SEDIF investit annuellement dans le maintien en état et la rénovation de ses ouvrages, avec une stratégie patrimoniale assez ambitieuse. Là, le chiffre que vous avez à l'écran, c'est 2,9 milliards d'euros. C'est la somme que le SEDIF compte investir dans la rénovation et le maintien en état de son patrimoine entre 2024 et 2036.

Comment se répartissent ces 2,9 milliards d'euros ? Ils se répartissent en deux postes. Dans un premier temps, vous avez un milliard d'euros qui est dédié à la conception et à la construction des unités membranaires sur les trois usines, donc Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne. Et dans ce milliard d'euros, vous avez 514 millions d'euros qui sont dédiés à la construction du projet sur l'usine de Neuilly-sur-Marne. Et ça comprend à la fois la construction du bâtiment membranaire lui-même et le raccordement électrique. Et puis, par ailleurs, vous avez 1,9 milliard d'euros qui sont dédiés à l'investissement sur de la rénovation, tout ouvrage compris, réseau ou usine ou station de rechloration ou réservoir.

Vous voyez que le SEDIF a plusieurs efforts d'investissement et au vu de la taille de son territoire et de son patrimoine, avec des montants qui sont importants, mais qui sont adaptés à la taille de ses ouvrages.

Le projet, comme vous le savez, il va avoir une incidence sur le prix de l'eau. Aujourd'hui, le prix de l'eau sur le territoire du SEDIF, c'est 5 € TTC par un mètre cube. Mais dans ces 5 €, la part relative à l'eau potable, c'est 1,48 € hors taxes, soit 30%. C'est cette part qui va augmenter avec la mise en œuvre du projet, de l'ordre de 4 € par mois et par foyer, hors inflation. Ça peut être un montant qui semble élevé toutefois, il faut savoir que c'est le prix de trois packs de bouteilles d'eau. Et puis, ce qu'il faut savoir, c'est que le SEDIF a fait le choix d'une augmentation progressive. Elle ne va pas être d'un seul coup. Elle va être lissée dans le temps pour ne pas que l'utilisateur ait à la payer d'une traite. Et puis, comme le disait monsieur Bakhtiari en introduction - et j'en finirai parce que je suis peut-être un petit peu plus longue que prévu - le fait d'adoucir l'eau va permettre à l'utilisateur des bénéfices du fait de la réduction de la dureté de l'eau, du taux de calcaire. Ces bénéfices, qui sont jugés soit directs sans action de la part de l'utilisateur, soit indirects avec une action de l'utilisateur, vont permettre des économies d'énergie et des économies pécuniaires. Ce qui est intéressant, ce n'est pas que les personnes gagnent de l'argent avec ce projet.

Ce qui est intéressant, c'est de savoir qu'au niveau énergétique et au niveau de l'investissement, les bénéfices qui sont attendus sont *a minima* la compensation de ce qui va être généré par le projet.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci Coralie Duplan-Giraud. Grégoire Müller, vous, vous représentez Veolia Franciliane, donc vous êtes Directeur eau de source de Franciliane, c'est-à-dire que vous êtes, comme l'expliquait Coralie Duplan-Giraud, le concessionnaire ou l'exploitant de l'usine et maître d'ouvrage du projet. Et vous travaillez pour cette présentation avec Delphine Delouée. Vous, Delphine, vous êtes ingénieure au cabinet Merlin et c'est vous qui êtes assistante à maître d'ouvrage et qui avez notamment réalisé ce dossier de demande d'autorisation environnementale. On vous passe la parole pour rentrer plus en détail dans le processus de filtration membranaire.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Bonsoir à tous. Merci Madame Arrivet. Pour confirmer, j'interviens au nom de Franciliane, filiale à 100% de Veolia, et qui a donc la mission de maître d'ouvrage sur ce projet de filière membranaire. Cette diapositive rappelle une nouvelle fois les objectifs en termes de traitement, puisque madame Duplan-Giraud vous a expliqué tout à l'heure qu'à Neuilly-sur-Marne, il y avait une usine existante qui datait, qui avait un certain nombre d'étapes de traitement, mais qui ne permettait pas d'aller jusqu'où il est souhaité d'aller aujourd'hui quant à l'élimination des micropolluants, qui ne permettait pas de traiter suffisamment la matière organique pour envisager de distribuer de l'eau sans chlore et qui ne permettait pas d'éliminer le calcaire. C'est bien ces trois objectifs-là que je viens d'énoncer, qui sont la raison d'être de ce projet de filière membranaire, en complément des traitements actuels.

C'est ce que vous allez voir sur la diapositive suivante où sont schématisées sur cette frise les différentes étapes de traitement qui vous ont été décrites tout à l'heure, avec la filière de traitement membranaire, objet du projet que nous évoquons ce soir, qui vient s'insérer quasiment à la fin des étapes de traitement actuel en aval du traitement sur charbon et des traitements aux UV qui ont pour vocation à abattre notamment les virus et les parasites, et puis en amont de la chloration. Cette filière de traitement, c'est vraiment une filière complémentaire. Ça vient en plus du traitement actuel.

On dit que c'est un traitement 100% membranaire, sans mélange ni reminéralisation. Qu'est-ce que ça veut dire cette histoire ? Ça veut dire qu'on ne va pas mélanger cette eau qui va passer à travers cette nouvelle filière de traitement membranaire, on ne va pas la mélanger avec une autre filière qui, elle, ne serait pas traitée. On passe tout le flux au travers de cette étape membranaire. Ça, c'est le « sans mélange ». « Sans reminéralisation », ça veut dire tout simplement que l'eau qui sort des membranes du nouveau traitement membranaire, elle est directement distribuable, je dirais, pour être consommée et envoyée au robinet de l'utilisateur sans avoir besoin d'apporter des minéraux pour lui donner sa bonne minéralité.

Vous avez sur cette diapositive une vue aérienne de l'usine de Neuilly-sur-Marne. Je pense que sur le grand écran, ça ne se voit pas trop mal. Sur les écrans latéraux, c'est un peu plus compliqué. Donc, l'usine de Neuilly-sur-Marne qui, comme vous le voyez, s'étend sur les deux rives de la Marne, au sud, donc la rive gauche, puisque la Marne s'écoule de la droite vers la gauche sur la diapositive. Vous avez sur la rive gauche de Neuilly-sur-Marne, donc la partie sud, toutes les premières étapes de traitement qui ont été évoquées tout à l'heure : la prise d'eau, la coagulation, la filtration sur sable. Et puis, à un moment donné, l'eau passe, franchit la Marne au travers d'un pont aqueduc et se dirige vers les étapes de traitement que sont l'ozonation, la filtration sur charbon - qui sont les étapes 7 et 8 à droite - et puis repart vers la gauche pour la désinfection finale actuellement qui est la chloration et le stockage en réservoir avant d'être élevée vers le réseau de distribution. L'étape de traitement membranaire va s'insérer tout en haut de cette diapositive. C'est le rectangle que vous voyez en vert au numéro 9. Il va donc s'insérer entre l'étape de charbon actif actuelle et l'étape de chloration, comme je vous l'ai expliqué sur la diapositive précédente. On profite là véritablement des parcelles disponibles sur l'usine, d'une part, et naturellement, on a un peu de chance, il y avait une parcelle disponible qui correspond bien à l'endroit où il est nécessaire d'insérer cette filière sur le traitement.

Cette filière de traitement, quel est son principe de fonctionnement ? Des membranes, qu'est-ce que c'est ? Peut-être que tout le monde ne sait pas ce que sont des membranes. Des membranes, ce sont des éléments filtrants avec une maille très petite qui permet de retenir des molécules de l'ordre du millionième de millimètre. Vous avez devant vous, au milieu de la salle, une membrane en position verticale, c'est une espèce de gros tube. Ces éléments se présentent de cette façon-là. Vous avez un tube central autour de laquelle la membrane est enroulée comme un escargot, finalement. Pour vous donner un ordre de grandeur, sur la membrane que vous avez devant vous, il y a à peu près 40 mètres carrés enroulés de surface filtrante.

Comment se passe le fonctionnement de cette membrane ? L'eau à traiter rentre d'un côté du tube, donc par le haut - imaginons sur l'échantillon que vous avez au milieu de la salle - ou sur le côté, comme vous pouvez le voir sur la diapositive, sur le côté gauche, sur le schéma du haut. L'eau à traiter rentre d'un côté du tube. Sous l'effet de la pression, on va pouvoir séparer les molécules que l'on veut retenir, comme les micropolluants, le calcaire, puisqu'on veut abattre le calcaire et la matière organique. L'eau débarrassée de ces particules va migrer vers le centre de la membrane, vers le centre du tube, et ressortir par le petit collecteur central gris que vous voyez émerger de l'échantillon qui se trouve au milieu de la salle.

Ce qu'on appelle les refus membranaires, qui sont ce qu'on a retenu, les micropolluants, la matière organique, le calcaire, vous le trouvez sur ces flèches grises, c'est évacué par balayage longitudinal vers l'autre extrémité de la membrane. C'est ce qu'on appelle les refus membranaires. Sur le petit schéma du dessous que vous voyez, où est figurée également une membrane avec des flèches violettes, c'est que périodiquement, on va

passer des solutions de nettoyage dans cette membrane pour complètement nettoyer ce qui aura pu se déposer et qui aura mal été évacué par balayage longitudinal.

On va vous présenter un petit film qui va vous réexpliquer ça dans quelques instants de façon un petit peu différente. Mais avant d'en venir à cette petite illustration, simplement ajouter deux choses. Premièrement, c'est que dans le procédé que l'on propose de mettre en œuvre sur ce projet de Neuilly-sur-Mars, ça va être un procédé assez avant-gardiste, au sens où il va marier deux types de membranes différentes, des membranes d'osmose inverse basse pression, qui sont des membranes... L'osmose inverse, c'est des membranes qu'on utilise classiquement sur des applications de dessalement d'eau de mer, par exemple. On va les associer à des membranes de nanofiltration. La nanofiltration, c'est un pouvoir de coupure un peu moindre que l'osmose inverse. La nanofiltration, ça retient des particules de l'ordre du millième de micromètre et l'osmose inverse, c'est dix fois plus petit, ce que ça peut retenir. On va associer ces deux types de membranes.

Pourquoi me direz-vous ? Parce que si on ne mettait que des membranes de nanofiltration, on n'aurait pas les rendements qu'on souhaite avoir sur l'abattement du calcaire et de la matière organique. Et si on ne mettait que des membranes d'osmose inverse, comme on le fait souvent en dessalement d'eau de mer, on n'aurait pas la minéralité de l'eau qu'on souhaite avoir et on serait obligé de rajouter des produits chimiques pour reminéraliser. L'idée derrière tout ça, par cette association, c'est d'atteindre exactement la qualité d'eau qu'on veut sans avoir, justement, à ajouter des produits chimiques par la suite. La nanofiltration - je disais que l'osmose inverse, c'est quelque chose d'assez classique, habituelle en dessalement d'eau de mer - la nanofiltration, en Île-de-France, le SEDIF est un expert de la nanofiltration, puisque voilà 25 ans, que tourne à Méry-sur-Oise une usine qui possède des membranes de nanofiltration.

Dernier point, vous allez le voir mieux en image dans la vidéo - mais je préfère en parler avant, comme ça, vous serez attentifs lors de la vidéo - c'est qu'on va essayer également d'optimiser les rendements hydrauliques, c'est-à-dire de ne pas gaspiller d'eau. Quand vous voyez sur le schéma du haut, la membrane avec ce qu'on appelle le perméat, qui est l'eau débarrassée de ces micropolluants qui migrent vers le centre, et les refus membranaires qui sont évacués sur la droite, on se dit : les refus membranaires, c'est liquide. On va aller prendre ces refus membranaires, et on va les passer dans un deuxième étage de façon à essayer de récupérer l'eau de ces refus membranaires. On va faire ça une troisième fois dans un troisième étage, ceci afin de récupérer au maximum l'eau qu'on peut avoir et de ne garder à la sortie, finalement, que les micropolluants qui seront quand même dans une phase un peu liquide, mais on aura récupéré tout ce qu'on aura pu récupérer. Vous allez le voir maintenant, notamment ce point-là, sur la vidéo, qui va vous réexpliquer un petit peu tout ça.

[00:57:07.220] - VIDEO

Afin de répondre à la détection croissante de micropolluants dans les ressources en eau, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France va mettre en œuvre une étape de filtration complémentaire aux étapes déjà présentes sur ces usines : la filière membranaire haute performance. Cette étape de traitement complétera l'action de la filtration sur charbon actif en grains et retiendra la plus vaste gamme possible de micropolluants. Elle combinera des membranes de nanofiltration et d'osmose inverse basse pression, dont les pores sont de 10 000 à un million de fois plus petits qu'un cheveu. Ce mix haute performance permettra la rétention des micropolluants, tout en gardant une minéralité suffisante pour être directement distribuée aux usagers. L'intégralité de l'eau sera traitée au travers de cette étape sans avoir recours à une reminéralisation. Concrètement, comment fonctionne ce mix membranaire ? L'eau est envoyée sous pression au travers d'un premier étage de membrane de nanofiltration ou d'osmose inverse, selon la qualité initiale de la ressource et la saisonnalité. Sous l'effet de la pression, une séparation est faite entre le perméat, l'eau potable, qui traverse la membrane, et le refus membranaire qui ne traverse pas la membrane. En sortie du premier étage, le perméat, épuré de la quasi-totalité des micropolluants est dirigé vers un collecteur central. Pour augmenter le volume de perméat obtenu, le refus membranaire passe dans un second étage de filtration. Une nouvelle séparation a lieu. L'opération se renouvelle sur un troisième étage de filtration. En mettant en œuvre trois étages successifs, le rendement hydraulique de l'étape de filtration membranaire est optimal. Le phosphore utilisé pour le bon fonctionnement des installations et la matière organique retenue par les membranes sont envoyés, quant à eux, vers une unité de traitement par décantation pour une valorisation agricole. L'eau de surverse de la décantation est, quant à elle, dirigée vers le milieu naturel d'où elle provient. La filtration membranaire sera installée d'ici fin 2027 pour l'usine de production de Méry-sur-Oise et à horizon 2032 pour les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Quelques mots sur les performances attendues. Là, on est sur une filière, comme vous l'avez compris, qui est complémentaire au traitement actuel, qui comporte déjà du charbon. On rajoute une étape de traitement membranaire. On dit souvent que les membranes, elles ne choisissent pas les molécules qu'elles traitent parce qu'elles fonctionnent sur un principe de taille de molécules. Elles retiennent tout ce qui est petit. Donc, ce n'est pas sélectif, contrairement à d'autres procédés, le charbon pur, par exemple, va être plus ciblé sur certaines molécules. Là, on va pouvoir, avec ce traitement-là, couvrir un large spectre d'actions. Quand on regarde le seul sujet des micropolluants, ça va nous intéresser au premier chef, puisqu'on va pouvoir obtenir en général, des taux d'abattement sur un grand nombre de micropolluants qui seront supérieurs à 90%. Quand les molécules sont très petites, c'est un peu plus difficile. Par exemple, le TFA, on sera un peu en dessous, on sera plutôt entre 60 et 80%, là où, par exemple, aujourd'hui, le

charbon ne fait rien du tout sur le TFA. TFA j'en parle parce que ça a fait un petit peu le *buzz* ces derniers mois. Ça fait partie de cette famille de PFAS qui a été identifiée et qui est une molécule parmi les PFAS qui est très difficile à traiter.

Voilà donc des résultats quand même, des grandes performances attendues sur ces molécules. On a eu l'occasion de mettre en œuvre une unité pilote à Neuilly-sur-Marne, voilà déjà plus d'un an qu'elle tourne, et qui nous permettent de confirmer largement ces résultats, puisque dans les molécules, justement, qu'on essaye de mesurer sur l'eau potable en sortie de cette unité pilote, les concentrations sont tellement faibles qu'on est en dessous des limites de quantification, on n'arrive même plus à les détecter.

Un petit mot sur le traitement des rejets, la gestion des rejets, puisque comme c'est expliqué dans la vidéo, ce procédé va générer des rejets. Une usine d'eau potable rejette déjà une partie de ce qu'elle retient. C'est le cas de l'usine de Neuilly-sur-Marne qui rejette des eaux de lavage des filtres à charbon existants ou les purges des décanteurs qui sont tous les sédiments qui proviennent de la rivière et qui ont été retenus sur les étapes de traitement. C'est ce que vous voyez aujourd'hui sur la partie gauche. Il y a deux émissaires de rejets qui sont actuellement en fonctionnement à Neuilly-sur-Marne, l'un sur la rive gauche et l'autre sur la rive droite. Et dans le cadre du projet futur, le traitement membranaire, on va lui adjoindre un traitement de ces effluents, justement, de ces concentrats. Les effluents membranaires vont être traités avant d'être rejetés par l'émissaire 2 existant. Il n'y a pas de création de nouvel émissaire, on va utiliser les infrastructures existantes.

Un traitement est donc prévu pour - c'est ce pavé vert en bas sur la partie droite que vous voyez - ce traitement est prévu pour retirer le phosphore qui est apporté par le traitement, puisqu'avec le traitement membranaire, on ajoute un produit qu'on appelle le séquestrant, qui a pour objectif d'empêcher le colmatage des membranes et d'embarquer avec lui les molécules qu'on a retenues. Il contient du phosphore et c'est la raison pour laquelle on va faire ce traitement. Ce traitement ne retient pas les micropolluants. Je rappelle que les micropolluants, il n'y a aucun micropolluant qui est généré par le traitement. Tous les micropolluants qui rentrent sont ceux qui proviennent de la rivière. Et par contre, le traitement qui est envisagé ici ne traite pas les micropolluants avant le rejet, parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas de technologies disponibles suffisamment matures pour pouvoir imaginer un traitement de ce type sur les effluents membranaires. Donc, les micropolluants retournent au milieu naturel dans des proportions en tout cas, un peu inférieures à celles dans lesquelles ils ont été prélevés.

Un mot sur l'architecture du projet, puisque c'était un point quand même important en termes d'insertion de ce projet dans un contexte urbain, dans une communauté locale. Il se trouve que l'usine de Neuilly-sur-Marne se trouve en limite d'un corridor écologique lié à la Marne, puisqu'il y a le Parc départemental de la Haute-Île, qui est une zone Natura 2000. Donc, on a souhaité, au travers de ce projet, transformer l'usine actuelle en un poumon vert qui puisse assurer une continuité avec cette zone Natura 2000.

Sur les bâtiments ont été conçus des façades végétalisées, des toitures végétalisées permettant l'infiltration d'eau de pluie, mais également la récupération d'un certain nombre de flux des eaux, des procédés de traitement qui vont être utilisés pour irriguer la végétation qui va être mise en place. Et puis, un point important également, concernait l'insertion sociale aussi de cet outil sur le traitement de l'eau, essayer de passer un message sur la préservation de la ressource et le bon usage de l'eau, sa qualité à préserver, il y a tout un espace pédagogique qui sera développé et mis en œuvre sur le site de Neuilly-sur-Marne afin d'accueillir divers publics.

Un mot sur RTE - simplement parce que ça a été évoqué rapidement tout à l'heure - pourquoi est-ce que RTE intervient ?

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

RTE, Réseau de transport d'électricité.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Merci. Comme le disait madame Duplan-Giraud tout à l'heure, il y avait un besoin, indépendamment de ce projet, de faire évoluer les alimentations électriques de l'usine de Neuilly-sur-Marne pour la sécuriser, la rendre davantage résiliente. Aujourd'hui, elle est exposée à un certain nombre de risques d'aléas, d'inondation, par exemple. C'était le bon moment de faire ça et de profiter, effectivement, de ce projet, finalement, de ce projet filière membranaire qui va nécessiter un apport d'électricité supplémentaire, donc de mutualiser ces deux besoins pour pouvoir lancer ce projet RTE qui va être concomitant.

À date, il y a deux liaisons souterraines qui vont être construites depuis le poste RTE de Neuilly-Plaisance, qui vont donc arriver sur l'usine de Neuilly-sur-Marne. Il y a deux fuseaux distincts de moindre impact qui ont été présentés et validés avec les acteurs du territoire dans le cadre réglementaire de la concertation Ferracci. La fin de concertation a été le 29 septembre dernier et le préfet a validé ces deux fuseaux en date du 1^{er} décembre 2025.

Enfin, un mot sur le calendrier. Nous sommes aujourd'hui, effectivement, en avril 2026. Nous démarrons cette consultation du public et l'instruction du dossier d'autorisation environnementale. Il y a déjà presque deux années qui se sont écoulées depuis le début de la conception, la mise en place de l'unité pilote que j'ai mentionnée tout à l'heure. L'idée, c'est dans le cadre de... si le projet est autorisé et que ça débouche sur un arrêté préfectoral qui peut être envisagé, selon les hypothèses de calendrier, à l'automne, si on suit le timing d'une telle procédure, ça permettrait de démarrer des travaux à l'horizon 2027 et d'envisager une mise en service de ces installations à l'horizon 2031, 2032. En parallèle des travaux RTE qui se dérouleraient entre 2027 et 2030.

Mme Delphine DELOUVÉE - Cabinet Merlin

Je vais vous parler à mon tour du dossier de demande d'autorisation. Je travaille au cabinet Merlin, c'est un bureau d'études qui accompagne Franciliane sur ce projet. Pour ma part, je fais partie d'une équipe pluridisciplinaire qui a réalisé ce dossier. On a fait appel à des bureaux d'études spécialisés et puis, en interne, on a travaillé à plusieurs sur ces gros dossiers qui sont très conséquents et volumineux et qui demandaient de l'expertise dans un certain nombre de domaines. On a mené une démarche que vous connaissez peut-être, si vous avez l'habitude de ce genre de dossier, ou pas. Je vais vous représenter un peu sur cette slide.

La première étape, c'est d'identifier les enjeux humains et environnementaux autour du site et autour du projet pour définir des niveaux d'enjeux, donc nuls, faibles, modérés, forts, auxquels on va ensuite appliquer le projet pour définir ensuite des impacts bruts. Quels sont les impacts de ce projet sur les différents compartiments, la population, le milieu aquatique, la flore, etc. L'encart jaune indique qu'un enjeu modéré ou fort constitue un point de vigilance pour la conception du projet et ensuite pour l'analyse des impacts. Mais un enjeu fort ne signifie pas qu'il y aura un impact fort. C'est juste un point de vigilance et derrière, un enjeu fort peut tout à fait conduire à un impact faible si on arrive à éviter le secteur. Par exemple, si on a identifié un secteur sensible sur le plan de la flore ou de la faune, si on évite ce secteur, on aura un impact nul avec un enjeu fort.

Ensuite, si cette analyse, et cette démarche permet d'aboutir à un impact résiduel jugé acceptable, finalement, cette démarche s'arrête là. Mais si ce n'est pas le cas, on va retravailler. Il va falloir, comme déjà évoqué en début de présentation, travailler sur des mesures d'évitement, de réduction, voire des mesures compensatoires quand on ne peut pas éviter et réduire les impacts. Et pour faire cela, on va se rapprocher des équipes de conception, des équipes techniques, les différents intervenants sur le projet, pour retravailler le projet, pour revoir les hypothèses et puis faire évoluer le projet de manière à réduire les impacts et, *in fine*, aboutir à un niveau d'impact qu'on aura jugé acceptable de par notre expérience ou de l'habitude que l'on peut avoir de ce genre de dossier.

On va faire le focus ensuite sur quelques impacts. Le dossier est assez complet, mais là, on ne va pas pouvoir bien sûr revenir sur tous les impacts. On a fait le focus sur quelques impacts qui pourraient vous intéresser, mais bien sûr, s'il y a des questions, on pourra revenir sur l'ensemble des impacts qui sont présents dans le dossier. Le premier impact qui était intéressant, finalement, à mettre en avant, c'est l'impact sanitaire du projet, parce qu'on va regarder les impacts négatifs, mais aussi les impacts positifs. On a un premier impact positif ici, qui est l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée, donc un impact positif sur la santé des usagers et des consommateurs avec un abaissement, on l'a déjà dit, des teneurs en micropolluants, des résidus médicamenteux, un abaissement de la dureté et puis un objectif de distribution d'une eau sans chlore. Ça, c'est l'impact positif sur la qualité et sur la santé.

On a également examiné l'impact des rejets d'effluents membranaires sur la santé également. Ces rejets sont effectués dans la Marne. On a identifié dans la Marne en aval une prise d'eau potable à neuf kilomètres à peu près de l'usine de Neuilly. On a mené des démarches, une analyse détaillée des impacts des rejets d'effluents membranaires sur la qualité de la Marne. Et on a pu vérifier que les seuils pour produire de l'eau potable étaient largement respectés. Pour la majorité même des paramètres, ces seuils sont respectés dans le rejet lui-même. C'est-à-dire qu'on pourrait quasiment, pour la totalité des paramètres, produire de l'eau potable à partir des effluents membranaires rejetés. On a là-dessus un impact qui n'est pas significatif sur la partie production d'eau potable.

On a également, plus proche en aval de l'usine, des sites de baignade potentiels qui pourraient ouvrir. Sur ce point, les paramètres qui peuvent être importants pour permettre la baignade dans une rivière sont essentiellement les paramètres bactériologiques. Et sur ce point, les rejets de l'usine ne contiennent pas de paramètres de bactériologie, donc il n'y a pas d'impact sur la qualité des eaux de baignade liées à ce projet et à l'usine de manière générale.

Un petit focus également sur la phase chantier, puisque ça va quand même concerner plusieurs années. C'est un chantier qui va s'étaler sur quatre ans à peu près. On va avoir un chantier d'ampleur sur ce site avec plusieurs zones. La première zone, qui s'appelle zone de chantier 1, qui comprend l'emplacement du futur bâtiment membranaire. Il y a également le futur bâtiment qui va traiter les effluents membranaires. Et puis le poste haute tension numéro 2. Ça, c'est la première zone qui est tout au nord... Je ne sais pas si vous voyez la souris, mais qui se situe ici... Non, on ne voit pas, en haut à droite. On a ensuite une deuxième zone de chantier numéro 2 qui va concerner le poste haute tension numéro 1. Et puis des zones sur l'autre rive, des zones de stockage temporaire, zones de parking, etc.

Le point suivant qu'on souhaitait aborder - même si on ne va pas, en tout cas dans un premier temps, rentrer dans le détail - mais on voulait vous présenter plutôt la démarche qui a été menée pour examiner les impacts des rejets de cette usine, puisque c'était un point de vigilance qui était remonté suite au débat public. Ça a été aussi pour nous un point d'attention important. On a regardé cela de très près par plusieurs méthodes. La première méthode qui a été mise en œuvre consistait à réaliser une modélisation de dispersion des rejets dans la Marne, par un bureau d'études spécialisé qui modélise les conditions de dispersion pour voir finalement si on a un panache qui va tout de suite se mélanger à l'eau de la Marne avec une concentration qui sera tout de suite homogène sur la largeur de la Marne ou si on va avoir, au contraire, un cheminement des effluents à un endroit qui pourrait avoir un impact localisé qui devra être examiné. D'ailleurs, c'est ce qui a pu être montré. On a effectivement un cheminement, on n'a pas une dilution qui va être immédiate dans la Marne. On a l'eau qui va cheminer sur un certain linéaire.

Ces impacts-là ont été regardés de manière très détaillée dans le dossier pour voir justement si les concentrations importantes qu'on pouvait avoir dans ce panache pouvaient générer des impacts sur la santé ou sur les organismes aquatiques. C'est ce qu'on voit ici en violet, c'est cette zone de dispersion. On a un rejet et l'effluent qui va progressivement se mélanger pour arriver à ce qu'on appelle un mélange homogène, c'est-à-dire que sur toute la lame d'eau, l'eau elle a la même qualité. Et là, on a fait des calculs pour regarder si cette qualité au mélange homogène était acceptable. C'est-à-dire, est-ce qu'on respecte les normes de qualité environnementale qui sont définies par la réglementation nationale ? Et puis, au-delà de ça, est-ce qu'on respecte d'autres objectifs qui sont les seuils d'écotoxicité, par exemple.

Toute cette démarche-là, elle est détaillée dans le dossier, dans ses annexes ou dans le corps du dossier. Il y a aussi un résumé non-technique qui permet d'appréhender les choses de manière un peu plus simple. Les résultats, c'est qu'on a finalement démontré qu'on avait une modification non significative de la qualité de la Marne par rapport aux concentrations qu'on pouvait mesurer en amont de l'usine. Finalement, on a une qualité d'eau qui va être à peu près la même en amont et en aval. On n'a pas un impact qui est notable des rejets de l'usine sur la qualité de la Marne. Et puis, on a l'absence d'atteinte des usages en aval, notamment l'eau potable, la baignade et la vie aquatique.

Le point suivant - qui est aussi une préoccupation souvent, on tenait à revenir là-dessus - c'est l'impact énergétique de l'usine. On a un impact direct avec une hausse des consommations énergétiques pour faire fonctionner l'usine, notamment tout ce qui est pompage. On a dit qu'il allait falloir pousser cette eau dans les membranes pour qu'elle puisse ressortir. Donc, on va avoir une augmentation de la consommation énergétique au niveau de l'usine. Elle est évaluée à 44 gigawattheures par an. Ça fait à peu près 28 kilowattheures par habitant desservi. Si on rapporte ça à la population, c'est de l'ordre de 1 à 2% de la consommation annuelle d'un Français. Ça semble énorme, finalement, ces gigawattheures, mais c'est toujours important de les rapporter à la population qui est desservie par l'usine. Et globalement, pour les trois usines, on va avoir une augmentation de 114 gigawatt-heures par an. Donc, qui est effectivement un impact direct sur les consommations énergétiques, qui est notable et qu'il faut aussi mettre en parallèle des impacts indirects liés au projet, qui ont été mis en évidence par quatre bureaux d'études indépendants, dont l'INEC, l'Institut National de l'Économie Circulaire, qui est un institut national, donc par définition à la fois spécialisé et indépendant.

Ces études ont permis d'estimer la baisse de la consommation d'énergie au niveau de tous les foyers desservis par les usines. Cette baisse, elle va venir par différents facteurs, et notamment, essentiellement, la baisse de la dureté. Donc, moins de calcaire, c'est une eau qui est plus facile à chauffer, des appareils qui vont consommer moins. Et donc, la baisse de la consommation d'énergie pour les trois usines, elle a été estimée globalement par ces quatre bureaux d'études indépendants à environ 120 gigawattheures par an, ce qui fait que finalement, on a une compensation totale de la hausse de consommation qui

était à l'échelle des usines au niveau des secteurs desservis par les usines de production d'eau potable.

De la même manière, finalement, par les mêmes biais, on va avoir un impact direct sur les gaz à effet de serre, lié notamment aux hausses de consommation d'énergie, mais aussi à la construction, etc. Cette hausse des émissions de gaz à effet de serre, de l'ordre de 6 576 tonnes équivalent CO₂ par an pour l'usine de Neuilly-sur-Marne, est largement compensée si on se déplace, on change d'échelle et si on se place à l'échelle du territoire desservi par les usines, puisqu'on a une réduction des émissions de gaz à effet de serre qui a été estimée à 101 399 tonnes équivalent CO₂ par an pour les trois usines, donc largement supérieure à la hausse qui est attendue au niveau des usines. Pour autant, Franciliane met en œuvre un programme de reforestation pour compenser une partie... d'ailleurs la totalité des émissions du SEDIF à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Ce dossier, vous allez pouvoir en prendre connaissance. Il est disponible sur le site internet de la consultation. C'est un dossier qui comprend cinq parties. Une première partie qui va être la note de présentation non-technique, c'est le résumé du dossier, donc un résumé très synthétique du projet et des impacts en quelques pages. Finalement, si vous avez un quart d'heure devant vous, c'est la pièce qui vous permettra de rentrer un peu dans le projet. C'est la première pièce que vous pouvez examiner.

On a ensuite une deuxième partie qui comprend différents renseignements administratifs, des renseignements généraux, de la justification de la maîtrise foncière, des choses qui sont obligatoires dans ce type de dossier, qui ne sont pas forcément les choses qui intéresseront le plus les populations alimentées par l'usine ou proches des travaux. Ensuite, la pièce C comprend la description des installations. On y retrouve le descriptif de l'usine actuelle et du projet, un descriptif des faits détaillés et des plans.

La partie D, c'est l'étude d'impact. Avec un résumé non-technique de l'étude d'impact, c'est la pièce D1. On a mis une petite estimation, on a fait un guide de lecture. Si vous avez 30 minutes à une heure, vous pouvez prendre connaissance de ce résumé non technique de l'étude d'impact qui vous synthétise de manière très simple l'étude d'impact qui, elle, ensuite, peut être consultée en pièce D2. La pièce D3 comprend toutes les annexes et notamment toutes les études réalisées par des bureaux d'études spécialisés que l'on vous a jointes pour que vous puissiez en prendre connaissance si cela vous intéresse et si vous souhaitez aller plus loin.

La pièce E constitue le résumé non-technique de la notice d'évaluation des risques, des installations modifiées, donc de la filière membranaire, si cela vous intéresse également.

Pour pouvoir participer lors de cette consultation du public, vous avez un site internet qui comprend le registre numérique. Il comprend cinq parties. Une première partie qui va décrire la procédure, avec un rappel de la procédure qui nous a amenés ici. La deuxième partie comprend les documents publics. Là, ce sont toutes les pièces que je vous ai indiquées juste avant. Toutes les pièces du dossier sont fournies dans cet onglet 2. Au fur et à mesure, cet onglet va se compléter, et notamment lorsque l'avis de la MRAE,

l'Autorité environnementale, sera publié, il viendra à cet endroit, tout comme les réponses que l'on pourra nous apporter à la MRAE, etc. C'est un volet qui va évoluer au fur et à mesure de la consultation.

Le numéro 3 comprend les contributions. Lorsque vous aurez apporté une contribution, elles seront visibles à cet endroit-là. Seront visibles également les réponses que le porteur de projet pourra apporter au fur et à mesure pour essayer d'alimenter ce dialogue et de vous apporter au fur et à mesure les réponses lorsqu'elles seront disponibles et si c'est en tout cas possible dans les délais impartis.

« Participer » ensuite, donc ici en rouge, va vous permettre de déposer les contributions. Pour déposer les contributions, vous allez pouvoir arriver à un champ qui ressemble à ça, que vous devrez remplir en y indiquant vos coordonnées, votre nom, votre adresse e-mail et puis votre contribution qui figurera ici dans l'encart pour vous permettre ensuite de déposer la contribution, valider la contribution qui arrive directement sur le registre.

« Les réunions publiques », vous y retrouverez cette présentation-là, elle va être mise en ligne dans les jours qui viennent pour que vous puissiez la consulter si vous le souhaitez. Vous pourrez aussi également consulter le verbatim de la réunion lorsqu'il sera aussi disponible. Et puis, un compte rendu si la commission d'enquête réalise un compte rendu. Tout cela sera disponible dans cet onglet numéro 5, « Réunions publiques ». Voilà pour moi.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci. Je crois qu'on est arrivé à la fin de cette présentation et on va pouvoir passer aux questions et aux réponses. C'est vrai que pour un vendredi soir, c'est un peu technique et que c'est aussi une procédure réglementaire qui est un petit peu ardue. Voilà, donc là, c'est le temps des questions et réponses sur ce projet de l'usine de Neuilly-sur-Marne, qui est concernée par cette procédure que la commission d'enquête supervise aujourd'hui. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent poser des questions ? Peut-être s'il y a beaucoup de personnes qui veulent dire quelque chose, si vous pouvez lever la main que j'évalue un peu le temps que chacun... D'accord. Du coup, peut-être, on va les grouper par plusieurs. Il faut attendre que la jeune fille vous passe le micro parce que sinon, ça ne sera pas enregistré dans le verbatim. Monsieur était le premier à lever la main. Et si vous pouvez juste vous présenter pour qu'on ait votre nom aussi dans le verbatim. Merci beaucoup.

M. LOSSIS (?) - Participant

Monsieur Lossis, j'habite Saint-Denis. Je me posais la question : en cas de travaux sur le réseau, est-ce qu'il y a des sous-stations qui peuvent éventuellement rajouter du chlore ?

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Question très technique, bravo. Je pense que c'est Grégoire Müller, peut-être, qui peut répondre à cette question ?

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Oui, tout à fait. Vous parlez de la situation future où on distribuera de l'eau sans chlore, c'est pour bien comprendre votre question. Et le jour où il y a des travaux sur le réseau, est-ce qu'il y aura des capacités de rechloration ? Oui, tout à fait, c'est prévu ainsi. Et de toute façon, on devra garder des capacités de rechloration. Pourquoi ? Parce que ces usines - on ne l'a peut-être pas bien mentionné dans la présentation - ces filières membranaires sont conçues sur un débit de 400 000 m³ jour à Neuilly-sur-Marne, ce qui représente largement le débit quotidien de production de l'usine, puisqu'était mentionné tout à l'heure 320 000 m³ jour, donc à 400 000, on est largement dimensionnés. Ceci étant, l'usine actuelle de Neuilly-sur-Marne est dimensionnée à 600 000 m³ jour pour pouvoir notamment subvenir à des besoins en cas de crise, si jamais, par exemple, l'usine de Choisy-le-Roi connaît des dysfonctionnements. On doit pouvoir continuer à produire 600 000 m³ jour à Neuilly-sur-Marne et dans ce cas-là, on ne pourra pas le faire en tout membranaire. Donc, on sera obligé à ce moment-là de produire de l'eau dans laquelle il faudra remettre du chlore. Pour les situations de crise, il sera prévu de garder la capacité de chloration, que ce soit à l'usine ou en réseau. Donc, il y aura des capacités de chloration en réseau.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette question du chlore pour qu'on puisse les grouper avant de passer peut-être à un autre sujet ? Il y a d'autres questions sur cette thématique ? Non ? Pas sur la question du chlore ? C'est à vous, Madame l'adjointe. Merci.

Mme Sophie RIGARD – Mairie de Saint-Denis

Oui, sur cette question, j'ai bien noté dans votre présentation que vous aviez dit que c'était sans mélange et sans reminéralisation. Et ce qui m'étonne - et j'ai l'impression que ça a réagi dans la salle - c'est que je me suis penchée sur l'avis qui a été rendu par le syndicat mixte. Pardon, j'ai perdu ma page... Le syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien, qui a rendu son avis sur ce projet en février 2026, donc il n'y a pas longtemps. Et dans leur avis, ils disent que *pour limiter le montant de l'investissement, le SEDIF a retenu la solution consistant à bypasser de l'étape membrane 30% des eaux traitées par les filières actuelles. Leur mélange avec le perméat* - donc le perméat, c'est ce que j'ai compris, c'est ce qui est pur - *assure l'apport en minéraux, mais maintient dans l'eau traitée d'éventuels*

éléments que la technologie OIBP aurait pu éliminer. Le peu de matières organiques dissoutes encore présentes justifie le maintien de l'étape finale de désinfection au chlore. Ce que je comprends, c'est qu'un : il y a mélange, deux : il y a reminéralisation, puisque du coup, on mélange le perméat avec de l'eau non passée par les membranes et que comme l'eau qui n'est pas passée par les membranes contient des matières organiques, il faut qu'on rechloré.

Quelle est la différence entre ce que vous nous avez présenté là, où normalement, il n'y a pas de mélange et pas de reminéralisation, et ce sur quoi s'est prononcé le syndicat mixte Eau du Sud Francilien dans leur avis qui date de février 2026 ?

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter à ce qu'a dit Madame ?... On fait une réponse groupée des quatre personnes ?

Mme X - Participante

En plus du chlore, moi, je voudrais rajouter les PFAS. Parce que forcément, s'il n'y a pas reminéralisation, il faut bien qu'à un moment donné, il y ait une partie de l'eau qui ne passe pas dans l'usine de dessalement, comme au Qatar. C'est les mêmes usines que le Qatar. On est d'accord ? Il y a bien une partie qui ne doit pas passer dans cette membrane de dessalement s'il n'y a pas reminéralisation, Il y a une partie qui n'est pas « dé-PFAS-sée » ou je ne sais pas comment vous pouvez dire, en plus du chlore.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

D'accord. Merci. Et après, Monsieur, excusez-moi, je vous montre du doigt, mais c'est parce que je ne connais pas votre prénom. Si vous pouvez dire votre nom quand vous interviendrez. Merci.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Je vais peut-être répondre, parce que sinon, ça va faire trop de questions. On avait dit trois, mais je vais répondre une par une.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

On a dit qu'on les prenait par trois, si ça tient toujours, Grégoire. Si c'est le même sujet. Vous m'avez dit que c'était le même sujet, et puis après, c'est la réponse.

M. Pierre DOLFI - Participant

Pierre Dolfi, habitant de Saint-Denis. Je voulais signaler que le chlore est mis dans l'usine, mais ce n'est pas pour l'eau à la sortie d'usine, c'est après les dizaines de kilomètres pour que la qualité de l'eau au robinet soit potable. Donc du chlore, il y en aura toujours. Lié à ça d'ailleurs, la constante de solubilité, c'est-à-dire qu'on va envoyer l'eau qui aura moins de calcaire dans des tuyaux qui ont reçu pendant longtemps des eaux calcaires. Sur ces tuyaux, il y a du calcaire qui s'est déposé et la constante de solubilité fait que ce calcaire déposé va repasser dans l'eau. Ça, c'est une question... j'étais prof de physique chimie.

Je voudrais juste aussi préciser qu'il y a 75% de plus d'énergie consommée pour cette technique. Je constate que les boues qui seront récupérés à la fin vont être envoyés sur des champs. Je trouve que c'est quand même un peu aberrant de prendre des polluants et de les mettre ensuite dans la circulation via les légumes. Ça me paraît un peu... Vu le coût de l'installation, il serait intéressant peut-être de brûler. Il y a des usines qui brûlent des produits hautement toxiques. Il y en a à Montpellier, par exemple.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

On y reviendra après parce que ce n'est pas le chlore. Grégoire Müller, vous voulez répondre sur le chlore et les PFAS ?

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Je ne sais pas sur quel projet l'avis d'Eau du Sud francilien... donne un avis en février 2026, puisque le dossier sur ce projet a été déposé fin février, puis n'a pas été rendu public avant le mois de mars. Je m'interroge. Ceci étant, Le commentaire que fait Eau du Sud Francilien, sur un *by pass*... Le commentaire que fait Eau du Sud Francilien, sur un *by pass* à 30%, ne nous concerne pas. Nous, la totalité du flux passe par les membranes. Il n'y a pas de mélange. Je confirme que... [*Brouhaha en salle*] Je peux terminer ?

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Attendez, on attend les réponses et après vous reprendrez la parole.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

[*Brouhaha en salle*] La totalité du flux passe au travers des membranes. La totalité du flux, j'ai expliqué tout à l'heure, passe au travers de membranes qui mélangent des membranes d'osmose inverse et de nanofiltration. Il n'y a pas de mélange avec une filière autre que la filière membranaire, parce que justement, ce mélange de membranes d'osmose inverse et de nanofiltration nous permet d'atteindre la bonne minéralité tout de

suite. Ça n'est pas une usine de dessalement, Madame. On n'est pas au Qatar ici, même si on essaye de se prémunir des effets du réchauffement climatique sur les choix des équipements qu'on peut faire, mais ce n'est pas une usine de dessalement. En usine de dessalement, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, on utiliserait de l'osmose inverse et il y aurait une étape de reminéralisation qui serait nécessaire. Ici, avec le mélange qu'on propose de membranes d'osmose inverse et de nanofiltration, il n'y a pas besoin de reminéraliser.

[Paroles inaudibles en salle]

Oui. Si, si, si. Attendez...

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Ça ne sera pas dans le verbatim si vous ne parlez pas dans un micro, donc il faut attendre votre tour. Je suis désolée, c'est la procédure qui veut ça comme ça. Dès que Grégoire a fini, je vous passe la parole, Monsieur qui levez la main depuis tout à l'heure.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Je vais essayer de reprendre peut-être votre question qui était de dire : donc, toute l'eau ne passe pas par les membranes d'osmose inverse et donc toute l'eau n'est pas « dé-PFAS-sée ». C'est les termes que vous avez utilisés. Non, il est vrai que toute l'eau ne passe pas par des membranes d'osmose inverse. L'eau passe par des membranes d'osmose inverse ou par des membranes de nanofiltration, ce qui n'empêche pas à l'eau, en passant au travers des membranes de nanofiltration, d'être dépolluée des PFAS. Parce que les membranes de nanofiltration ont un très bon abattement également sur les PFAS, très, très proche des membranes d'osmose inverse.

Quand tout à l'heure, je mentionnais des taux d'abattement de l'ordre de 90 à 95% sur les PFAS, c'est bien le résultat global de cette association nanofiltration / osmose inverse qui nous permet de l'obtenir. Vous le voyez sur ce schéma, si vous avez suivi la vidéo tout à l'heure, il y a trois étages hydrauliques, un premier étage et puis un deuxième étage qui récupère le concentrat du premier étage et un troisième étage qui récupère le concentrat du deuxième étage. On va avoir une configuration par exemple, sur laquelle le premier étage va être en osmose inverse, va produire du perméat, on va envoyer le concentrat du premier étage, qui va être un concentrat d'osmose inverse, dans un étage de nanofiltration. Et puis, on va envoyer le concentrat de cet étage de nanofiltration dans un troisième étage qui sera une nanofiltration.

En parallèle, on va faire le même schéma avec d'autres membranes qui rentreront d'abord en nanofiltration et qui, là, sur une partie du flux, ne sera pas traitée sur l'osmose inverse, mais par la nanofiltration. Et le gros écart que vous allez avoir entre la nanofiltration et l'osmose inverse, ce n'est pas sur les PFAS, c'est sur la minéralité,

justement. La différence entre la nanofiltration et l'osmose inverse va nous permettre justement d'équilibrer le résultat sur la minéralité et d'empêcher, finalement, qu'on ait besoin d'ajouter des produits chimiques pour reminéraliser. Par contre, en micropolluants, vous allez être bon, que ce soit en PFAS ou que ce soit en pesticides ou résidus médicamenteux. Ça répond à votre question ?

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Monsieur ? Je suis désolée, Madame n'a pas de micro, je ne pourrai pas faire ce dialogue...

Mme X - Participante

Ce qui veut dire en gros, c'est que les PFAS sont plus gros que les minéraux. Sinon, forcément, ils passent.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Oui, on peut dire ça comme ça.

Mme X - Participante

Voilà, c'est ça, donc les PFAS.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

On ne fait pas une véritable différence entre la nanofiltration et l'osmose inverse sur les PFAS. Par contre, ces deux membranes sont capables de faire une différence sur les minéraux.

M. Daniel CORDOVA - Participant

Bonsoir, Daniel Cordova. Moi, je ne suis pas concerné parce que je n'habite pas sur le territoire desservi par l'usine de Neuilly-sur-Marne. Comme je relève de l'usine de Choisy-le-Roi, qui va connaître le même genre de projet, je pense que je ne dépare pas dans cette consultation. J'ai juste besoin d'une petite confirmation que monsieur Müller vient de nous donner à demi-mot, parce que sur le dépliant que j'ai sous les yeux, je vois qu'il y a des étapes successives, autrement dit en série. Donc, filtration sur sable, ozonation, filtration sur charbon actif, traitement UV et ensuite, filtration membranaire haute performance. Ce qui laisse supposer au béotien que je suis que ces choses-là se font

l'une après l'autre. Or, ce que vous venez de nous expliquer, monsieur Müller, c'est que non, il y a deux circuits parallèles, un qui passe par les membranes OIBP et l'autre qui n'y passe pas. Autrement dit, il y a bien au départ, il y a bien à l'arrivée un mélange entre une eau qui est passée par la membrane OIBP et une eau qui n'y est pas passée.

J'ai une seconde question qui est relative à ce que vous appelez les refus membranaires ou les effluents membranaires - j'ai oublié - et qu'à l'époque de la consultation sous l'égide de la CNDP, on appelait le concentrat. Madame du cabinet Merlin a expliqué que finalement, le rejet en aval de ce concentrat ne modifiait pas le taux de polluants qu'on trouve justement en aval dans la Marne. Le bétotien que je suis toujours n'arrive pas à comprendre comment, en rejetant en aval quelque chose qui a été retenu par les membranes, on ne va pas augmenter la pollution de ce qui se trouve en aval. Voilà, j'ai fini.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci beaucoup. Deux remarques, finalement, plus que des questions, mais est-ce que vous voulez répondre directement ?

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Non, on va répondre directement parce qu'après, ça fait trop de questions, je suis désolé... Oui, c'était l'explication du schéma précédent pour vous montrer qu'une partie de l'eau pouvait passer par des membranes d'osmose inverse et une autre partie de l'eau pouvait passer par des membranes de nanofiltration... [*intervention inaudible*] Oui, tout à fait. Passera, une partie de l'eau passera... Mais ceci étant, ça n'enlève rien à ce que j'ai dit tout à l'heure sur l'abattement des micropolluants et l'abattement de la matière organique. Ce double circuit, vous appelez ça un circuit parallèle, pourquoi pas, ça permet justement d'atteindre à la sortie la bonne minéralité sans avoir à ajouter des produits de reminéralisation. Mais ça ne diminue en rien la qualité du traitement en ce qui concerne la partie micropolluants, notamment.

Mme Delphine DELOUVÉE - Cabinet Merlin

Peut-être juste préciser. Là, toute l'eau va passer par les prétraitements, puis elle va rejoindre la filtration, puis toute cette même eau rejoint l'ozonation, puis la filtration sur le charbon, 100% de l'eau passera par l'étape de charbon actif, par le traitement UV et 100% de l'eau passera par l'étape de traitement membranaire. En fait, on n'est pas sur des choses qui sont parallèles. C'est un bloc qui va se mettre au bout, mais l'eau qui va être prélevée va bien subir toutes ces étapes l'une après l'autre avant d'être mise en distribution. Je ne sais pas si ça, ça avait été compris ou pas, mais il n'y a pas une filière qui serait en parallèle de l'autre. La parallèle qu'on a montrée, c'est juste au sein de la

filière membranaire, où il pourrait y avoir... Parce qu'il y a beaucoup de files, il y a 16 files. Sur tous ces files, il y aura des files qui seront en osmose, nano-nano ou en nano, osmose... Il y aura différentes configurations, mais c'est au niveau du bloc membranaire, où toute l'eau passera par la filière membranaire, dans des configurations qui pourront finalement être différentes entre la nano et l'osmose.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Et donc la deuxième thématique qui était sur les rejets.

Mme Delphine DELOUVÉE - Cabinet Merlin

Sur les rejets, Peut-être que je vais sortir un petit schéma... On a effectivement sur ce schéma l'eau qu'on va prélever. Dans la rivière, avec ses micropolluants, vous voyez qu'on prélève de l'eau pour produire de l'eau potable. Là, on a par exemple 12 billes de micropolluants dans notre eau qu'on a prélevée pour produire l'eau potable. Aujourd'hui, on va traiter cette eau, notamment au sein des charbons actifs. Il y a une partie des micropolluants qui est retenue. Nos petites billes, elles sont là, elles sont retenues par les charbons actifs et donc finalement extraites du système Marne, puisque le charbon est retiré ensuite, puis régénéré. Ces micropolluants ne retournent pas à la Marne en situation actuelle comme en situation future. Aujourd'hui, les micropolluants qui ne sont pas retirés de cette manière-là sont présents dans l'eau potable, dans l'eau distribuée. Les billes jaunes qui n'ont pas été enlevées par la filière sont distribuées dans l'eau potable.

Et on a un rejet dans lequel aujourd'hui, on va trouver les micropolluants de manière proportionnelle, autant de micropolluants que ce qu'il pouvait y avoir dans l'eau prélevée à peu près. En situation projetée, on a toujours les mêmes micropolluants, parce que finalement, les micropolluants, encore une fois, ils viennent de la ressource, ils ne sont pas ajoutés par l'usine, ils sont déjà présents dans la Marne. C'est-à-dire que c'est une donnée de base pour le SEDIF que d'utiliser une ressource qui contient des micropolluants. Et le SEDIF va faire le choix avec ce projet-là de retirer les micropolluants de l'eau potable. Une partie des micropolluants est toujours retirée par le charbon. Les petites billes ici, toujours retirées. Donc, en termes de flux, c'est-à-dire en termes de nombre de molécules qui étaient présentes dans la Marne avant, on en aura moins ensuite. On aura enlevé un nombre de molécules, un flux de molécules. Et par contre, comme on n'a plus de petites billes jaunes - de manière très schématique ici sur la partie eau potable - toutes nos petites billes jaunes se sont concentrées dans le rejet. Donc, on n'en a pas plus en flux. On a juste concentré dans un peu moins d'eau, mais on n'en a pas ajouté puisque les procédés n'en ajoutent pas.

Voilà, c'est exactement ça... Ces billes jaunes retournent dans la Marne puisqu'elles venaient de la Marne et retournent dans la Marne. C'est juste qu'il y a moins d'eau pour

les diluer. Du coup, je suis d'accord avec vous, il est important de vérifier si le fait d'avoir enlevé de l'eau, conduisait à augmenter significativement la concentration, puisqu'effectivement, on n'a pas augmenté le nombre de billes jaunes, mais on a enlevé un peu d'eau...

[Propos inaudibles en salle]

Des billes jaunes, il n'y en a pas plus. En flux, il n'y en a pas plus, mais comme on a enlevé de l'eau, la concentration a augmenté. C'est tout le travail qu'on a fait dans l'étude d'impact, c'est sur ces calculs-là qu'on a fait, pour calculer la concentration résiduelle en aval en tenant compte de l'eau qu'on a retirée pour produire de l'eau potable. C'est ces calculs-là qui montrent qu'on a une augmentation qui, finalement, est très faible, notamment en moyenne, elle n'est pas perceptible. On ne perçoit pas au mélange homogène d'augmentation de la concentration. Elle n'est même pas perceptible dans les calculs. Et au niveau de la dispersion, de la modélisation de dispersion, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, on a été quand même regarder si, localement, on pouvait avoir une augmentation ponctuelle qui pouvait être nuisible ou néfaste pour la vie aquatique ou la santé. Et ce sont ces démonstrations-là qu'on apporte dans le dossier.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Il faut ajouter un point quand même aussi qui est d'importance. Vous dites : il y a plus de billes à droite qu'à gauche, il y a plus de billes à droite dans le rejet par rapport au rejet à gauche. Mais les billes que vous avez en plus à droite, elles ne sont plus dans l'eau potable, alors qu'elles sont dans l'eau potable à gauche. Et aujourd'hui, les billes qui sont dans l'eau potable, elles vont où ? Elles vont chez vous, elles vont chez moi, elles vont dans le corps humain. Et puis derrière, elles vont dans les stations d'épuration qui ne sont pas équipées de traitements pour retenir les micropolluants. Donc, elles finissent où ? Elles finissent dans le milieu naturel de toute façon. En fait, vous avez quoi ici ? Vous avez un projet qui retire l'humain de cette boucle infernale des micropolluants. C'est sa vocation première.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Il y avait Madame là-haut qui avait levé la main... Oui, d'abord Madame et après Messieurs en bas.

Mme Delphine SÉNÉCHAL - Participante

Bonsoir. Oui, je vais être rapide. Je change un peu de sujet, désolée pour ceux qui voulaient continuer dans ce domaine.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Vous pouvez vous vous présenter, s'il vous plaît ?

Mme Delphine SÉNÉCHAL - Participante

Delphine Sénéchal, habitante de l'île Saint-Denis et participante au projet qui s'appelle *Stop Greendock* et qui s'est arrêté. Dans les enquêtes publiques en général, je me pose la question de savoir... On a vu là que le rapport de la MRAE n'a pas encore été rendu. Alors que quand il y avait eu une enquête publique contre ce projet d'entrepôt logistique, on avait pu consulter le rapport de la MRAE avant, qui avait été évidemment, pour nous, pour nous, usagers, ou en tout cas citoyens, quelque chose d'absolument scientifiquement prouvé. Et ici, vous dites que le rapport de la MRAE est en cours. Or, l'enquête publique, elle commence à partir du 7 avril. Est-ce que c'est une bonne procédure ? Est-ce que c'est une procédure légale ? Merci.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

C'est vrai que les procédures ont changé. Je vais passer la parole à... C'est sur le même sujet ou c'est sur un autre sujet dans ces cas-là où on le prend juste après ?

Mme Delphine DELOUVÉE - Cabinet MerlinJe pense que pour la procédure, c'est important peut-être de juste signaler qu'il y a une évolution de la procédure. C'est-à-dire qu'on avait autrefois, jusqu'à encore il y a deux ans, une procédure qui comprenait l'instruction, donc l'avis de la MRAE, l'instruction administrative, et derrière, commençait une enquête publique qui durait à ce moment-là un mois. Et donc, vous consultiez un dossier qui comprenait l'avis de la MRAE et les réponses du maître d'ouvrage à cet avis. La réforme des enquêtes publiques est intervenue et c'est pour ça qu'aujourd'hui, on n'a plus du tout le même fonctionnement. On a une première phase qui est dite « parallélisée ». Donc, ce sont ces trois mois d'enquête publique pendant lesquels on a en parallèle l'instruction administrative. Ce qui fait que la MRAE a reçu le dossier en même temps que vous.

Elle est consultée en parallèle et elle a son délai pour rendre son avis. Sur les autres dossiers, l'avis de la MRAE est intervenu avant la fin de la consultation et a été mis en ligne avec nos réponses. Mais nous, on n'est pas maître du délai de réponse de la MRAE, mais par contre, c'est la procédure qui veut ça. C'est-à-dire que là, c'est la préfecture qui envoie le dossier à la MRAE en même temps que le démarrage de l'enquête publique. C'est l'évolution de la procédure au niveau national.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Lié à la loi Industrie verte de 2025. Est-ce que... Peut-être Monsieur en haut, tant que le micro est en haut, et puis après, on va revenir à Madame...

M. Z - Participant

Bonsoir, je suis administrateur représentant des locataires. Moi, j'avais une petite question.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Des locataires de... ?

M. Z - Participant

De Plaine Commune Habitat. Ok. Là, je vois que c'est Veolia qui va traiter l'eau et c'est elle qui va la fournir aux locataires. Est-ce que vous n'êtes pas juge et partie en même temps ? Parce que ça pose une problématique. Une autre question, c'est concernant le rejet, comment ça s'appelle, de vos polluants dans la nature. Vous nous dites que vous condensez, vous récupérez un peu plus d'eau et vous lancez les polluants. Mais vos polluants, ils sont plus concentrés. C'est comme si vous mélangez l'eau et l'huile, vous baissez... du moins, vous baissez l'eau, vous récupérez plus d'eau et dans votre eau, vous avez plus d'huile. Forcément, quand vous vous concentrez d'un côté, quand vous rejetez, il y a plus de déchets qui sont plus concentrés. Moi, je voudrais savoir quel impact ça a sur la nature et sur l'individu, en général par la suite.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Vous êtes juste après, Madame. Vous vouliez répondre peut-être sur la question des locataires, de la distribution de l'eau chez les usagers ?

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Juste, juge et partie... Nous, on est une filiale de Veolia et on est maître d'ouvrage sur ce projet, délégataire du SEDIF, et on présente notre projet, le projet porté par le SEDIF. On le présente, justement, on le soumet à une instruction. Ce n'est pas nous qui la menons l'instruction. Nous, on est juste là ce soir pour vous présenter le projet, répondre à vos questions et dans les trois mois qui viennent, on va être là pour répondre à toutes les contributions que vous allez bien vouloir formuler sur le registre numérique. Derrière, c'est

les services de l'État qui et c'est le préfet de département qui va prendre la décision. Donc, ce n'est pas nous qui allons décider. Je passe la parole à Delphine Delouvé pour le volet concentrat.

Mme Delphine DELOUVÉE - Cabinet Merlin

Oui, sur le rejet, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure. Effectivement, on s'est posé la question de ce mélange, finalement, du fait de rejeter un effluent qui est plus concentré. Comment il va se comporter et puis, quels seront ses impacts ? Est-ce qu'on aura une eau qui sera toujours conforme aux objectifs de qualité ? Et puis, est-ce qu'on a un risque de contamination de la vie piscicole ou des organismes aquatiques ou un risque pour la santé ?

Ce sont ces études qu'on a menées, effectivement, et qui ont permis de conclure un impact finalement faible de ces rejets grâce à des modélisations de dispersion, grâce à des calculs d'impact qu'on présente en détail dans le dossier. Je peux vous présenter éventuellement des éléments, mais je ne suis pas sûre que ce soit forcément le lieu-là. En tout cas, ces impacts-là, ils ont été regardés pour les 81 molécules pour lesquelles une norme de qualité environnementale a été définie par la réglementation, plus toutes les molécules concernées par les produits que l'on utilise pour nettoyer les membranes. Cette étude, en tout cas, elle a été réalisée, elle est disponible dans le dossier, elle nous a permis, dans notre expertise en tout cas, de conclure à un impact faible de ces rejets, grâce notamment aux mesures de réduction qui sont mises en œuvre, que l'on n'a pas forcément présentées ici, mais on a mis en œuvre plusieurs mesures de réduction, puisque justement, on a fait cette boucle où on examine les impacts du projet, on les juge non-acceptables, on retravaille avec les équipes pour arriver, in fine, à un impact jugé acceptable.

Notamment, on a une réduction du diamètre de la canalisation pour améliorer la dispersion des rejets, c'est-à-dire que pour faire venir les rejets plus vite dans la rivière et pour qu'ils se mélangent plus vite à l'eau de la Marne, on a modifié le projet pour réduire le diamètre de la canalisation et augmenter finalement cette vitesse de rejet. Ça, par exemple, c'est présenté dans le dossier. C'est une mesure de réduction qui n'était pas prévue initialement, qui était mise en place parce que l'impact initial n'était pas satisfaisant, n'était pas acceptable. Il y a eu cette mesure, cette accélération de la vitesse du rejet dans la Marne, qui permet à la fin d'avoir cette dispersion plus rapide et suffisante pour préserver tous les usages de la Marne en aval.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Madame ? D'accord. J'allais dire Madame, puis vous, mais on va faire dans l'autre sens. Allez-y.

M. Baptiste GUTIERREZ - Participant

Oui, bonjour. Baptiste Gutierrez, habitant de Saint-Denis. Vous avez répondu partiellement à ma question, mais je vais quand même faire la suite. Ça concerne à nouveau les rejets. Vous parlez de modélisation, c'est-à-dire que vous avez fait des notes d'hypothèses et différents scénarii. Et par exemple, moi, ce qui m'intéressait le plus, c'est justement les scénarii d'été. Est-ce que vous avez des scénarii dans lesquels vous devez réduire justement le volume de rejets d'effluents pour limiter la pollution ou même en situation dramatique l'été, de sécheresse, vous n'avez pas besoin de faire ce type d'adaptation. Et une deuxième question, je me permets, qui concerne plus le fonctionnement en lui-même...

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Est-ce que vous pouvez parler un peu plus dans le micro, qu'on vous entende bien ?

M. Baptiste GUTIERREZ - Participant

Une autre question qui concerne un peu plus le fonctionnement en lui-même de l'usine. On parlait de fiabilisation RTE tout à l'heure et il y a un moment, vous avez évoqué la création de deux fuseaux. Le deuxième fuseau est fait pour créer deux sources différentes pour fiabiliser des sources d'alimentation 224 KVA ou pas.

Dernière petite question : sur l'habillage végétal, en termes de maintenance et d'inspection des ouvrages pour la maintenabilité et la pérennité de l'ouvrage, vous faites comment ? Parce que généralement, il y a un problème avec les habillages végétaux.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Trois questions en une et après, c'est vous, Madame... Si c'est sur un autre sujet, on attend. Parce que comme il y en avait déjà trois en une sur le rejet.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

On va commencer par le rejet. On dit que le projet est très technique, mais manifestement, ça passionne quand même la technique.

Mme Delphine DELOUVÉE - Cabinet Merlin

Effectivement, on a regardé l'impact des rejets selon plusieurs conditions hydrologiques. On a regardé l'impact en moyenne pour un... la Marne, finalement, à son débit moyen

interannuel avec des flux moyens rejetés. C'est la situation moyenne. On est vraiment sur le cas standard. Et on a aussi regardé la situation de pointe où là, on a les flux maximaux rejetés pour toutes les molécules et pour une rivière qui aurait son débit au plus bas. C'est ce qu'on appelle le QMNA5, c'est un débit très faible qui est le débit de référence pris en compte dans les études d'impact. Mais ce n'est même pas ce débit-là qu'on a pris, on a pris un QMNA5 à moins 15% et moins 30% pour tenir compte du réchauffement climatique.

Ce sont ces hypothèses-là qui sont prises en compte pour avoir le scénario, finalement, maximaliste d'impact où là, on est dans les conditions les plus défavorables. On a un max de rejets et puis le moins d'eau possible pour diluer le rejet dans la rivière.

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Sur le volet RTE, oui, effectivement, deux liaisons parfaitement redondantes qui viennent du même poste source qui est le poste source de Neuilly-Plaisance, mais qui est organisé de façon à ce qu'il y ait deux alimentations bien séparées en cas d'incendie, que ça ne chevauche pas, etc. Oui, c'était ça l'idée et d'avoir également deux tracés qui soient complètement disjoints pour qu'en cas de « coup de pelle » sur un tracé, la deuxième alimentation reste fonctionnelle. C'était bien ça l'objectif d'avoir une redondance totale.

Ensuite, sur la partie architecturale et l'intégration, effectivement, des toitures végétalisées, façades végétalisées. Oui, je ne vous cache pas que c'est un vrai défi, puisque vous avez vu quelques images du projet qui sont assez ambitieuses d'un point de vue architectural. On s'est associé avec un architecte et un bureau d'études spécialisé sur ces sujets pour pouvoir assurer d'abord le développement de la végétation telle qu'on l'attend, donc son irrigation - je mentionnais tout à l'heure qu'il va y avoir la collecte d'eau de process qui va être utilisée pour l'irrigation de ces façades. Et puis ensuite, un entretien qui, effectivement... il y a eu pas mal d'ateliers d'ergonomie qui ont été déployés pour pouvoir imaginer les conditions d'accès à ces plantations et leur entretien par des systèmes de nacelles ou autres, de façon à ce que ça reste relativement raisonnable en termes d'entretien.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Madame. Et puis après, ça sera vous, Monsieur. Je vois que le temps passe, donc si vous pouvez être assez courte.

Mme Nelly ANGEL - Participante

Oui, je vais essayer. Moi, ce n'est pas du tout une question technique.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Vous pouvez vous présenter ?

Mme Nelly ANGEL - Participante

Oui, moi, je suis Nelly Angel, je suis maire adjointe à Saint-Denis et je suis aussi militante à la CNL, Confédération nationale du logement, pour la défense des locataires. Ma question n'est pas du tout... est plutôt une question de démocratie. J'ai cru comprendre... Je vous pose une question, puis après, je rebondirai. J'ai cru comprendre que...

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

En allant assez vite s'il vous plait...

Mme Nelly ANGEL - Participante

Oui, Madame, je sais qu'il faut aller vite, mais elle est d'importance, ma question, excusez-moi. J'ai cru comprendre que les usagers sont informés de l'enquête dont on parle quand ils reçoivent leur facture. À Saint-Denis, il y a 63% des - Saint-Denis-Pierrefitte, et c'est pareil dans beaucoup de villes de Saint-Denis - il y a 63% des personnes qui ne reçoivent pas de facture. Donc, de quelle façon ils vont être informés de cette enquête ? D'autant qu'il s'agit quand même d'un domaine extrêmement important, important pour la santé, pour l'environnement et important aussi pour ce qu'ils ont à payer.

Parce que vous savez aussi très bien que les gens qui habitent dans un pavillon, quand vous nous annoncez + 4 € par mois du prix de l'eau, les gens qui habitent dans les pavillons payent beaucoup moins cher l'eau que nous qui habitons dans de l'habitat collectif. Donc, toutes ces personnes qui habitent dans l'habitat collectif, elles sont complètement écartées de cette enquête. Donc moi, je voudrais savoir ce que vous avez mis en place parce que les gens dans les quartiers, comme vous avez pu le voir aux dernières élections municipales, ils s'intéressent beaucoup à leur vie, ils ont beaucoup de choses à dire. Il y a des gens qui sont tout à fait capables de réfléchir comme tout un chacun et donc, ils auraient probablement des choses à dire. Et moi, c'est ce caractère démocratique, déjà, qui m'interroge.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci beaucoup, Madame. Il y a deux questions. C'est, un : qu'est-ce qui [*applaudissements en fond*] a été fait pour informer les locataires ? Et donc là, on va revenir dessus parce que je crois que ça a été dit, peut-être un petit peu rapidement. Et

puis, la deuxième chose, c'est : est-ce que le prix de l'eau varie selon le type d'habitat ? Qui est-ce qui veut répondre à ça ?... Est-ce que vous voulez redire ce qui a été fait en termes de communication ? Parce que vous l'avez dit tout à l'heure, mais je pense que la dame voulait réentendre ce qui avait été fait pour que tout le monde soit averti de cette procédure en cours.

M. Jean-Marie PAULOT - Président de la CE

Oui, on a essayé de veiller, on a formulé beaucoup de demandes au SEDIF pour qu'une communication aussi large que possible soit faite. Effectivement, on a demandé que mention de l'enquête publique soit faite sur la facture qui est adressée à toute une série de personnes, à plus de 200 000 personnes, je crois. Il y a un QR code qui fait référence au dossier, qui permet d'aller directement sur le dossier, qui précise les dates des enquêtes publiques, qui permet d'accéder de manière simple au dossier...

Mme Nelly ANGEL - Participante

Oui, mais Monsieur, précisément, ce sont les 63% d'habitants qui ne reçoivent pas de facture. Donc, est-ce que vous avez pris attache avec les bailleurs pour qu'ils fassent remonter l'information ? Moi, je suis locataire à Saint-Denis et on n'a absolument eu aucune information de nos bailleurs. Si je ne m'intéressais pas au sujet de l'eau en étant adhérente, je ne l'aurais jamais su. C'est ça ma question, c'est qu'on élimine d'office les trois quarts de la population d'une enquête publique. C'est ce qui m'interroge.

M. Jean-Marie PAULOT - Président de la CE

Il nous semble, de notre côté, du côté de la commission d'enquête, ce n'est pas la commission d'enquête qui diffuse l'information. Elle demande un certain nombre de choses et on a demandé beaucoup de choses au SEDIF en matière d'information. Peut-être pas assez, mais on a développé beaucoup d'efforts et vous avez un certain nombre de supports qui vous permettent d'accéder à l'information. Voilà. Et peut-être, c'est plutôt au SEDIF de ...

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Je crois que vous disiez qu'il y avait aussi des insertions dans la presse, il y a eu des publicités dans Le Parisien, il y a eu du boitage...

Raymond LOISELEUR – SEDIF

Madame Domitille, je voulais simplement vous dire qu'à la demande du président, nous avons fait des insertions dans la presse dans le Parisien, trois fois de suite pendant la semaine, de manière à informer le plus grand nombre. Et notre but n'est pas de nous cacher, mais au contraire que les personnes puissent participer au débat. C'est l'intérêt du Syndicat des eaux, évidemment.

Zartoshte BAKHTIARI - Mairie de Neuilly-sur-Marne

Permettez-moi de rajouter que l'enquête publique va jusqu'au 7 juillet prochain. Il y aura d'autres réunions. Là, il y a du monde qui est là et merci de vous être mobilisé. Il y aura d'autres réunions et vous pourrez évidemment continuer à en parler.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Il y avait une question : Est-ce qu'il y a une différence de prix de l'eau entre le fait qu'on habite dans une maison ou dans un appartement ? C'est ce que vous disiez, Madame. Est-ce que quelqu'un veut répondre à ça ?

[Propos inaudibles et long brouhaha en salle]

Raymond LOISELEUR – SEDIF Madame, je comprends, mais lorsque nous avons présenté le dossier devant la CNDP, il y a quelques mois de ça, pratiquement un an, nous avons toujours indiqué que l'avancée technologique pour produire une eau sanitairesment irréprochable, débarrassée des micropolluants, allait induire un surcoût. On ne s'en est jamais caché. On vous l'a dit ce soir. En effet, l'eau a un coût, un coût de traitement et on vous l'a démontré ce soir de manière très détaillée et claire. On ne s'en cache pas, on l'a toujours dit, ce sera 4 € au moment où la nouvelle eau sera délivrée. C'est 4 € par mois, par foyer.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Vous voulez prendre la parole, on va vous passer le micro.

Raymond LOISELEUR – SEDIF Pour nous, ce n'est pas plus cher dans le collectif, dans la mesure... ce n'est pas plus cher dans le collectif parce que nous raisonnons par mètre cube d'eau.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Vous vous présentez pour le verbatim.

M. Jean-Claude OLIVA - Participant

Si vous permettez, Monsieur le directeur. Moi, je suis Jean-Claude Oliva, de la coordination Eau Île-de-France. Sur les tarifs de l'eau actuels du SEDIF, ce qu'il faut savoir, c'est que le SEDIF, il a deux tranches pour les usagers domestiques, une première tranche jusqu'à 180 m³ par an et une deuxième tranche au-delà de 180 m³. En fait, donc, 180 m³, il y a peu de gens en logement qui arrivent, sur un habitat individuel à plus de 180 m³. La deuxième tranche, elle est 30% plus chère.

Or, vu comment les tarifs sont pratiqués au SEDIF, l'habitat collectif, que ça soit d'ailleurs l'habitat social ou que ça soit les copropriétés, il est dans la deuxième tranche parce que le SEDIF ne considère pas le nombre de logements. Ou alors, il pratique un tarif multi-habitat, mais dans le tarif multi-habitat, l'abonnement est doublé. Dans tous les cas, quand on est dans l'habitat collectif - parce qu'il y a à la fois un abonnement individuel et un abonnement collectif dans le tarif multi-habitat - dans tous les cas, quand on est dans le collectif, on paye beaucoup plus cher que quand on est dans l'habitat individuel. Donc là, en plus, on va avoir une augmentation de tarif considérable avec le dispositif qui est mis en place, 30% de plus pour la partie eau. Est-ce que le SEDIF ne pourrait pas engager avec les associations de locataires, les élus, etc., un peu une négociation, une discussion pour que cette hausse massive qui va arriver ne repose pas toujours sur les mêmes ? Voilà, et pour que cette hausse soit répartie autrement, si ce projet, bien entendu, voit le jour, ce que je ne souhaite pas.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci beaucoup. Votre remarque est entendue. Monsieur, je vous avais dit qu'on allait vous passer la parole. Est-ce que Monsieur, c'est sur le même sujet ? Allez-y, et puis après, c'est vous. Allez, allons-y. Ok, merci.

M. Francis REDON - Participant

Francis Redon, Association Environnement 93, membre du réseau France Nature Environnement. Je voudrais d'abord revenir sur un point que vous avez évoqué tout à l'heure, le fait que la qualité de l'eau, c'est essentiel pour les syndicats, mais c'est essentiel aussi pour les habitants. Tous les syndicats ne travaillent pas de la même manière. Je vais vous citer l'exemple du syndicat Rhône-Sud.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Le syndicat, pardon, on entend mal...

M. Francis REDON - Participant

Rhône-sud. C'est un syndicat qui travaille sur la vallée du Rhône qui est quand même hyper polluée sur laquelle peut-être on a la densité de PFAS la plus importante, avec des usines comme Arkema ou Daikin, mais je ne vais pas toutes les citer. C'est un syndicat qui était confronté à cette concentration de PFAS. Le syndicat a engagé toute une procédure pour essayer de trouver la meilleure méthode pour améliorer la qualité de l'eau. Et le syndicat... Je peux vous lire ce qu'a écrit le syndicat.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Rapidement quand même, ne nous lisiez pas tout, mais en résumé.

M. Francis REDON - Participant

Je vais vous dire simplement que le syndicat s'est tourné vers un autre fournisseur, un autre prestataire, qui est le concurrent direct de Veolia, qui s'appelle Suez, sur un système qu'on appelle charbon actif. Je vais vous donner le nom exact, c'est charbon actif avec un renouvellement en continu. Et le syndicat a estimé que c'était la meilleure solution pour améliorer la qualité de l'eau potable. Et je peux quand même vous annoncer que - je pense que vous l'avez lu, c'est public ce qui a été annoncé. Et la grosse différence avec votre procédé, c'est que c'est un procédé qui coûte dix fois moins cher. Dix fois moins cher. L'argent public est quand même aussi important. Ici, les élus l'ont quand même exprimé. Quelque part, le prix de l'eau est là aussi pour... Puisque c'est répercuté....

C'est quand même un investissement de 10 fois moins cher. Ça, c'est le premier point. Un deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'est... Vous avez présenté tout à l'heure les travaux sur le site de l'usine de Neuilly-sur-Marne. Je voudrais quand même vous faire remarquer qu'il y a d'autres travaux. Il y a un cumul de projets tout autour de cette usine qui sont très, très importants. Eh bien, Monsieur le maire de Neuilly-sur-Marne le connaît bien.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Il faut que vous parliez plus dans le micro comme ça, tout droit, parce qu'on n'entend pas très bien. Essayez d'être court, s'il vous plaît, parce qu'on a déjà dépassé l'horaire.

M. Francis REDON - Participant

Ok, merci. Il y a un cumul de projets sur cette usine en particulier... Vous n'avez pas évoqué les travaux de RTE, mais les travaux de RTE sont quand même très importants. Et de notre côté, sur la Nationale 34, que j'appelle toujours la Nationale 34, qui est à proximité de ce projet, il y a un projet de bus, le bus Bords de Marne, qui va aussi être bientôt en route. On a sur ce point-là un cumul de projets qu'on n'avait pas du tout évoqués. Il me semble que dans une enquête comme celle-là, c'est quand même particulièrement important.

Le dernier point, c'est plutôt... Je dirais que c'est plutôt ironique et peut-être dérisoire, mais vous nous avez présenté un certain nombre de... Pas ici, mais sur l'enquête de Choisy-le-Roi, qui est tout à fait dans le même état d'esprit - vous avez présenté des graphiques qui m'ont fait un petit peu... Excusez-moi, mais... rigoler. En particulier, vous nous avez proposé la répartition de la consommation moyenne d'eau par usage. Pour la boisson et la cuisine, ça représente 8%. 8%, ça signifie qu'on investit quelques milliards pour 8%. Le reste, c'est : On lave sa voiture. Ok, je veux bien, on lave sa vaisselle, on arrose son jardin. Mais je trouve que l'investissement est quand même un petit peu démesuré par rapport à l'usage qu'on en fait.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci beaucoup pour cette... Triple intervention.

M. Francis REDON - Participant

Un dernier point qui concerne ces fameux mélanges d'eau. Aujourd'hui, quand je lave ma vaisselle ou quand je lave mon linge, j'achète des petites dosettes. J'aimerais savoir comment ça va se passer dans les supermarchés quand je vais acheter aujourd'hui mes dosettes. Est-ce qu'il y aura un rayon SEDIF où on aura des dosettes SEDIF et un rayon où on n'a pas l'eau du SEDIF et donc on va continuer à utiliser les... J'arrête ce sarcasme. *[Applaudissements]*

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Je ne sais pas s'il y a une réponse particulière sur quelque chose de précis. C'est plus des remarques et après, c'est Monsieur à qui j'ai promis la parole et peut-être, on va devoir s'arrêter

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Vous parliez de la technologie charbon à lit à renouvellement continu, à lit fluidisé sur le syndicat dans la vallée du Rhône. Le projet, le procédé qui est mis en place ici, on n'a pas la prétention que ce soit la solution universelle sur tous les syndicats de traitement d'eau. À chaque matrice d'eau, son traitement spécifique, je dirais. Je l'ai expliqué tout à l'heure sur le charbon, parce que c'est juste du charbon actif. La problématique du charbon actif, elle est double. D'abord, vous avez besoin de le renouveler parce qu'il se sature. Ça fonctionne par absorption de molécules qui se colmatent et donc il faut le renouveler. D'où cette technologie à renouvellement continu ou à lit fluidisé, peu importe comment on l'appelle.

Mais la deuxième contrainte de ce charbon, c'est qu'il est très sélectif sur les molécules qu'il va traiter. Et vous n'allez pas pouvoir traiter le même éventail de molécules, un éventail aussi large de molécules, que vous allez pouvoir le faire avec du traitement membranaire qui, comme je le disais tout à l'heure, ne choisit pas ces molécules, mais agit à partir de la taille des molécules.

Et ceci, sans parler de l'effet calcaire, qui sera complètement absent d'un traitement sur charbon et de l'effet eau sans chlore que vous ne pourrez pas atteindre avec un traitement sur charbon. On n'est pas du tout sur les mêmes objectifs. Il y manque le calcaire, il y manque la matière organique et il y manque un large éventail de polluants. Ce n'est pas du tout les mêmes projets.

Après, que ce syndicat ait dans le collimateur, des PFAS, en particulier, très bien, et notamment si c'est lié à une source d'émission polluante bien identifiée, effectivement, dans certains cas, des traitements sur charbon vont être adaptés parce qu'on sera sélectif et on choisira un charbon en fonction de la molécule qu'on veut traiter, mais ce n'est pas le cas ici sur les eaux de surface du SEDIF. Ce n'est pas ce que le SEDIF souhaite faire.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Monsieur le président de la commission d'enquête ?

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Vous parliez de RTE. Excusez-moi, RTE, il me semblait qu'on avait évoqué le sujet tout à l'heure, mais effectivement, ce projet, évidemment, il fait partie de ce qu'on a à faire, donc c'est bien identifié. Et le projet Bus Bords de Marne d'Île-de-France Mobilités est un projet qui est bien identifié puisque le SEDIF a engagé des réunions de coordination avec IDFM depuis déjà plus de trois ans, si je ne m'abuse, qui sont en cours. Ce projet est identifié dans l'étude d'impact, puisque nous avons le devoir, dans l'étude d'impact, d'identifier aussi les interactions entre les projets. Donc, ce projet a bien été identifié, on l'a bien en ligne de mire, ne vous inquiétez pas.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Je disais au président de la commission d'enquête... on a largement dépassé l'horaire. Est-ce qu'on peut encore deux questions ? D'accord. Il y avait une dame là-haut qui levait la main depuis longtemps. Un monsieur. Après, peut-être vous, Monsieur. Et puis après, On s'arrêtera là, vous ferez le petit mot de conclusion ? Madame. Pardon, Monsieur ! excusez-moi.

M. Vivien REBIÈRE - Participant

Merci beaucoup, Vivien Rebière. J'habite à Épinay-sur-Seine. J'ai plusieurs questions ou remarques pour revenir sur ce que vous venez de dire sur le charbon actif renouvelé. Moi, je suis assez étonné de votre réponse pour une raison simple, il n'y a pas de consensus scientifique aujourd'hui à l'échelle internationale pour dire qu'il faut aller sur l'osmose inverse. Aujourd'hui, sauf erreur de ma part, l'Île-de-France va être la seule grande agglomération dans le monde à mettre en place l'osmose inverse pour la potabilisation d'eau potable hors dessalement, donc pour traiter les polluants. Aujourd'hui, le consensus scientifique est plutôt de dire qu'il va falloir traiter et réduire à la source via des paiements pour services environnementaux sur les questions agricoles et en travaillant avec les industriels, puis mettre en place des techniques un peu plus *low tech* comme le charbon actif renouvelé et enfin de travailler en solidarité avec les autres collectivités sur la question des rejets. C'est plutôt ça ce qui se dit à l'échelle scientifique internationale et pas du tout de faire de l'osmose inverse.

Il y a un rapport de 1 à 10, Monsieur l'a dit tout à l'heure. Ça veut dire 48 millions sur Eau de Paris, sur l'usine charbon renouvelé à Choisy. On est de l'ordre de 400 millions sur une unité d'osmose inverse sur Neuilly, par exemple. Ce qui est quand même important et ce qui permettrait de dégager des financements pour travailler auprès des agriculteurs.

Vous avez dit tout à l'heure, notre aire d'alimentation de captage, elle est énorme. Sauf qu'en fait, ce n'est pas un désert l'Est de Paris. Il y a des autres collectivités qui sont aussi autorités gestionnaires d'eau potable. Donc, vous avez la capacité de travailler avec ces régies publiques ou ces DSP ou ces syndicats pour mettre en place des coopérations pour travailler avec les agriculteurs. Ce n'est pas comme s'il n'y avait personne à l'est de Paris jusqu'à Langres, qui est la source de la Seine.

Sur les rejets, moi, je suis assez étonné. On comprend que vous avez fait des modélisations, mais vous n'avez pas testé sur des espèces aquatiques, notamment sur des poissons. C'est ça qu'on comprend de votre étude. Et vous dites qu'il n'y a pas de NQE, de normes de qualité environnementales qui sont dépassées. Sauf que la plupart des NQE, elles n'existent pas sur les PFAS et sur les polluants qui vont être inclus dans votre concentrat. Parce que les NQE, elles sont sur des produits et sur des substances qui sont relativement anciennes, sur lesquelles il y a un recul scientifique. Et ça, ce n'est pas le cas sur les PFAS et ce n'est pas le cas sur le TFA, par exemple. Donc, il n'y a pas

de NQE. Vous dites : on n'a pas trouvé de NQE parce qu'il n'en existe... ou on n'a pas trouvé de normes, valeurs limites, mais parce qu'aujourd'hui, ça n'existe pas. Ça, c'est quand même un sujet. *[Applaudissements]*

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Et pour terminer un peu rapidement. Dernier morceau, promettez-moi...

M. Vivien REBIÈRE - Participant

Deux autres morceaux. Sur les membranes, durant l'enquête publique, les experts de l'atelier économie vous avaient sollicité sur la question de : où vous vous approvisionniez. Le commerce international est particulièrement perturbé, régulièrement, avec la Présidence Trump, encore en ce moment, et vous aviez répondu, soit c'était aux États-Unis, l'approvisionnement, soit c'était au Japon. Et qu'à priori, il n'y avait pas de producteur français ou producteur européen. Peut-être que ça a changé et là, vous allez nous dire. Mais en tout état de cause, il y a un sujet sur l'approvisionnement en membranes dans un commerce international compliqué.

Et par ailleurs, la littérature scientifique aujourd'hui dit qu'il y a des PFAS dans les membranes. Ça, c'est aussi un sujet, quand vous dites : On ne relargue pas dans le milieu naturel ou dans l'eau potable, aujourd'hui, dans la littérature, on nous dit qu'il y a des PFAS dans les membranes.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Dernier, dernier.

M. Vivien REBIÈRE - Participant

Dernier, dernier. Sur la consommation énergétique, sur la consommation... sur la réduction de la consommation énergétique des habitants, on en a déjà parlé plein de fois dans le débat public, mais c'est totalement abstrait la manière dont vous calculez la réduction de la consommation énergétique des habitants qui ne correspond pas à des études sociologiques concrètes sur les usages réels, mais plutôt, encore une fois, sur des modélisations ou sur des questionnaires.

Et ça ne prend pas en compte... par exemple, les habitants ne vont pas nécessairement changer ou les fabricants ne vont pas changer leur manière de... les modèles de machines à laver, etc. En fait, c'est très largement abstrait et ça ne correspond pas à la réalité. Sur les tarifs, je me permets de dire que quand même, vous choisissez donc avec 1,2 milliard, plutôt qu'un milliard, et avec 1,2 milliard de dépenses de faire peser la

dépollution sur les habitants plutôt que sur les émetteurs de pollution. Et ça, c'est un problème.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci. Est-ce qu'on finit avec la dernière ? Non, c'est bon ?

Mme Delphine DELOUVÉE - Cabinet Merlin

Je peux apporter les réponses sur la partie impact, vous dites qu'il y a des modélisations. Effectivement, vous faites bien de le dire, parce que je ne l'ai pas mentionné, mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi des essais qui sont réalisés, des bioessais, notamment sur des gammars ou sur d'autres organismes aquatiques. C'est le cas aujourd'hui au niveau de l'usine de Méry-sur-Oise qui est équipée de membranes de nanofiltration depuis 1999. Des bioessais sont réalisés chaque année en amont, en aval de l'usine pour étudier éventuellement une bioaccumulation ou un phénomène d'écotoxicité. Ces phénomènes n'ont pas été mis en évidence. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les rejets de l'usine de Méry-sur-Oise, qui ne sont pas traités avant d'être rejetés, ils sont rejetés directement à l'Oise, n'ont pas montré d'impact sur les organismes. Donc, les bioessais réalisés *in situ*, qui seront réalisés aussi sur Neuilly dans le cadre de l'exploitation, c'est bien prévu de faire ces bioessais pour vérifier la toxicité réelle, sans parler d'une molécule ou d'une autre, parce que c'est une toxicité observée, donc il n'y a pas de sélectivité. [*propos inaudibles en salle*] Oui, c'est prévu aussi. Vous vouliez finir votre réponse peut-être... Non, mais j'écoute.

Il n'y a pas que les gammars. J'ai cité les gammars. Il y a plusieurs bioessais que vous verrez dans le dossier. Il y a un chapitre qui s'appelle Surveillance et vous verrez qu'il y a notamment sur les poissons-zèbres, je crois... Je n'ai pas forcément tout en tête, mais il y a toute une batterie de bioessais prévus pour contrôler l'impact réel des rejets de l'usine, des trois usines comme c'est réalisé actuellement au niveau de Méry. Grégoire répondra, je pense, sur l'histoire de l'intermittence. Il n'y a pas d'intermittence, il y a juste une partie... Tout ne passe pas par les membranes de nanofiltration sur Méry. Je ne sais pas si c'est à ça... [*propos inaudibles en salle*] Non, elle fonctionne tout le temps. C'est une tranche...

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Désolée, mais on n'entend pas ce que vous dites sans un micro, donc on va rester sur la réponse et ensuite conclure.

Mme Delphine DELOUVÉE - Cabinet Merlin

Sinon, c'était sur les molécules qui n'ont pas de normes de qualité environnementale. Donc, effectivement, le TFA, il n'y a pas de normes de qualité environnementale. Tant que les organismes nationaux et les instituts nationaux, notamment l'Ineris ne publient pas de normes, on ne peut pas aller au-delà de ça. Pour autant, on a été, nous, au-delà des NQE qui sont définis par un arrêté ministériel, on a regardé justement sur le portail de l'Ineris, tout ce qui est écotoxicité, ce qu'on appelle les PNEC, qui sont des concentrations non toxiques pour les organismes aquatiques. On a fait cette étude-là pour aller au-delà de ce que fixe l'arrêté sur les NQE qui ne concerne pas tous les paramètres. On a quand même essayé d'aller au plus loin qu'on pouvait aller avec les outils qu'on peut avoir et avec l'état des connaissances actuelles dans le domaine.

Sur l'étude, vous parlez des gains des hypothèses prises en compte par rapport aux gains sur la consommation énergétique à l'échelle des usagers ? Ça, ça a été étudié par un bureau d'études lors du débat public. Ça a été questionné, notamment parce que les conclusions de cette étude avaient été mises en cause lors du débat. Donc, le SEDIF a missionné finalement trois autres instituts qui ont travaillé indépendamment, qui ont remis à plat les hypothèses. Chacun de leur côté, finalement, ces instituts ont rendu une copie qui, finalement, conforte les résultats du premier, qui était même plutôt minimisé d'ailleurs. Ils vont plutôt sur des gains qui sont même encore supérieurs.

Finalement, on est plutôt confortés parce qu'on a quatre études indépendantes qui détaillent bien - elles sont fournies dans le dossier aussi à ces études. Les hypothèses sont détaillées. Il y a notamment ce qu'ils appellent des « persona », donc des scénarios, la personne qui consomme déjà l'eau du robinet qui ne va pas changer, etc. Tout ça est détaillé dans l'étude. Et finalement, quand on montre les gains attendus, on est plutôt sur les hypothèses minimalistes. Tout est présenté, en tout cas, de manière assez transparente dans le dossier, pour que vous puissiez vous faire une idée quand vous aurez consulté ces nouvelles études qui n'étaient pas disponibles au moment du débat public, sachant qu'il y a des choix, comme vous dites, mais il n'y a pas que des choix sur la consommation énergétique, notamment le fait de ne plus avoir de calcaire. Ça va se faire tout seul d'avoir une consommation qui va se réduire parce que l'eau moins calcaire est plus facile à chauffer, etc. Il y aura des effets qui vont nécessiter des choix. Et là, effectivement, il y aura de la communication à avoir autour de ces changements d'usage. Et on est d'accord avec vous, ce n'est pas du tout une certitude. C'est pour ça que les hypothèses prises en compte par les bureaux d'études considèrent que tout le monde ne va pas changer d'attitude et d'habitude. Par contre, il y a des choses qui vont se faire toutes seules parce que l'eau va changer et que de toute façon, ça va diminuer certaines consommations.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Merci beaucoup. Je crois qu'on arrive à la fin. Vous avez encore une petite intervention ?

M. Grégoire MÜLLER - Franciliane

Oui. Il y avait beaucoup de questions, donc il y a beaucoup de réponses. Vous mentionniez effectivement un consensus qui viserait à coupler la prévention et le charbon actif. N'oublions pas que ce sera inopérant pendant un temps assez long quand même, puisque quand bien même on couperait le déversement de micropolluants dans les rivières, on sait que ces réceptacles conservent ces molécules pendant un temps assez long. On découvre encore aujourd'hui des métabolites de pesticides qui ont été interdits il y a plus de 25 ans. Donc, le curatif, on n'arrivera pas à le faire avec le charbon actif. Le charbon actif, aujourd'hui, ne traite pas un certain nombre de molécules. Je mentionnais tout à l'heure le TFA qui a fait quand même pas mal... qui a fourni pas mal d'articles l'année dernière. Ça ne fera rien sur le TFA. *[Propos inaudibles en salle]*

Je ne me moque de rien. Aujourd'hui, il y a une volonté de traiter tous ces micropolluants qui sont présents et la réponse à la diversité de molécules qu'il y a, c'est celle-ci. Le charbon actif d'Orly sera inopérant. Je vais laisser la parole à Coralie Duplan-Giraud pour revenir sur l'aspect prévention et ce que fait le SEDIF. Juste avant de passer le micro, vous avez mentionné la fourniture des membranes. Oui, c'est vrai, les membranes viennent principalement aujourd'hui des États-Unis, du Japon, de Corée également. Il commence à y avoir des développements dans certains pays européens, je pense aux Pays-Bas notamment. Ce n'est pas un produit de consommation courante, ça nécessite une certaine expertise. Et effectivement, il y a certaines entreprises qui se sont mis sur ces marchés-là, on ne les trouve pas partout, mais on voit quand même une certaine diversification qui s'opère, sans doute aussi tirée un petit peu par l'évolution des besoins et qui, sans doute, est de bon augure pour la suite.

Et dernier point sur ces membranes, non, il n'y a pas de PFAS dans les membranes d'osmose inverse et nanofiltration. Il n'y a pas de relargage de PFAS. Les composants de ces membranes sont complètement exempts de PFAS. Ce n'est pas le cas de certaines membranes qu'on appelle des membranes d'ultrafiltration, qui sont utilisées en assainissement, mais en eau potable, vous n'avez pas de PFAS dans les membranes utilisées pour ces applications d'eau potable.

Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD - SEDIF

Pour finir cette réunion, puisqu'ensuite, monsieur Paulot va conclure. Sur la préservation de la ressource, comme je l'ai dit, le SEDIF a pris la compétence à l'issue du débat public. On a initié en 2025 une étude de préfiguration. Ce que je n'ai pas dit, c'est que cette

étude de préfiguration, qui vise à localiser les sources de pollution pour avoir un plan d'action ciblé et le plus efficace possible, n'est pas fait seule. C'est conduit en lien avec les services de l'État, mais également avec certaines collectivités franciliennes. On ne le fait pas dans notre coin.

Par ailleurs, ce dont nous n'avons pas parlé aujourd'hui, mais qu'on avait évoqué lors du débat, c'est que le SEDIF a mis en place en 2023 pour justement avoir des temps d'échanges et de partage avec les autres collectivités qui sont soumises dans son bassin versant à des problématiques de pesticides et de micropolluants. On a mis en place un groupe de travail qui est 100% public puisqu'il n'y a que des collectivités qui sont en régie ou en DSP - peu importe - qui parlent micropolluants, problématiques et solutions. On se réunit plusieurs fois par an pour échanger sur nos problématiques à l'échelle de notre bassin versant d'alimentation. On va très loin, on va jusqu'à Reims, on va encore plus loin dans l'Est pour couvrir notre bassin d'alimentation. Et le but - j'ai bon espoir - de ce groupe, c'est de faire des actions communes.

Là, on est sur un nouveau cycle de quatre ans sur ce groupe et donc on va définir la feuille de route pour les quatre années à venir, avec des actions à conduire ensemble. *[Propos inaudibles en salle]* Mettre combien de quoi ? Non, mais là, moi, ce que je vous parle, c'est un groupe de travail, un groupe d'échange. Après, les actions sont à définir.

Mme Domitille ARRIVET - Animatrice

Je crois qu'on est arrivés à la fin. Merci beaucoup. Merci beaucoup à tous pour vos remarques et questions. Monsieur Paulot, président de la commission d'enquête, à vous le mot de la fin, avant que le week-end commence.

M. Jean-Marie PAULOT - Président de la CE

Ça ne sera pas tout à fait le mot de la fin, puisque l'enquête se poursuit encore quelques mois. Je voulais remercier simplement les intervenants, et puis l'ensemble du public qui a posé des questions pertinentes. Le compte rendu sera mis en ligne, donc vous pourrez y accéder tous. Je retiens de toutes les questions qui ont été posées, j'en retiens deux, il y en a forcément d'autres : La question des rejets et de leur dilution, qui est traitée dans le dossier, mais manifestement, ce n'est pas clair pour tout le monde. L'autre question, c'est celle des tarifs selon les catégories d'habitat. Et ça, je ne suis pas sûr qu'elle soit traitée dans le dossier. Je regarderai plus précisément. En fait, la question, c'est : qui va payer la hausse ? Donc, c'est une question évidemment pertinente.

En revanche, n'allons pas trop vite sur certains sujets. J'ai entendu des réflexions qui sont tirées du débat public qui a eu lieu et qui est maintenant un peu dépassé parce que la réglementation a évolué, de nouvelles lois ont été prises, notamment la loi Thierry, qui est une loi importante, qui définit un tarif pour les pollutions. C'est évidemment un point

important. De même, la réglementation s'est durcie sur les PFAS et sans doute, le sera-t-elle encore davantage. Vous avez vu sans doute qu'une agence européenne s'est prononcée sur cette question et affirme assez clairement la dangerosité des PFAS. Donc, la réglementation s'est durcie et va sans doute continuer à se durcir.

Ce qu'il vous reste à faire, c'est participer sur le registre, déposer des contributions, aller aux permanences. Je vous invite à vous saisir de cette question et à participer activement pour challenger les propositions du maître d'ouvrage. La prochaine permanence aura lieu à Saint-Denis. Elle est tenue par ma collègue, Sylvaine Frezel, lundi 13 avril de 9h00 à 12h00 à l'hôtel de ville. Et la réunion de clôture aura lieu à Neuilly-sur-Marne le 25 juin à 19h00, avant que le rapport soit rendu comme je vous l'ai dit.

Je voulais vous remercier pour votre participation active. C'est sans doute la participation la plus nombreuse qui a eu lieu sur les trois enquêtes concernant les trois sites du SEDIF. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée à tous.